



GUIDE DE L'INGÉNIERIE



Ingénierie généraliste

Développement économique et social

Patrimoine, culture, tourisme

Transition écologique

Aménagement du territoire

Numérique

Gestion des risques

ÉDITO

Chaque commune de la Nièvre, quels que soient sa taille ou ses moyens, quels que soient ses projets, doit pouvoir disposer des ressources et des compétences nécessaires pour porter des projets utiles aux Nivernais.

Chaque élu, face aux interrogations légitimes et régulières, doit pouvoir être conseillé : comment financer la création d'un logement ? Comment réhabiliter la place du village ? Comment économiser l'énergie ? Comment s'abonner à la fibre ? Comment organiser des déplacements collectifs dans la commune ? Comment rouvrir un commerce ?

Encore faut-il pouvoir identifier la bonne structure ou la bonne personne sur le sujet en question.

Cette ingénierie généraliste ou spécialisée est présente dans le département.

C'est tout l'objet de ce guide, que nous avons souhaité commun entre les services du Conseil départemental et ceux de l'État, qui identifie un panel assez large de structures et de techniciens en capacité d'accompagner efficacement les élus dans leur projet de développement.

Donc n'hésitez pas à solliciter les services cités dans ce guide pour bénéficier de ce soutien en proximité que nous avons à cœur de développer pour répondre aux défis de demain.

Ensemble, faisons de nos communes des lieux où il fait bon vivre, travailler et se projeter dans l'avenir.

Très cordialement,

Fabienne DECOTTIGNIES

Préfète de la Nièvre

Fabien BAZIN

Président du Conseil
départemental de la Nièvre

6 INGÉNIERIE GÉNÉRALISTE

OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT DE PREMIER NIVEAU ET TRANSVERSAL

- 7 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE
- 14 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA NIÈVRE
- 16 AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
- 17 BANQUE DES TERRITOIRES
- 18 CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
- 19 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE (SIEEEN)
- 20 PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
- 21 PAYS NIVERNAIS MORVAN
- 22 PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN
- 23 COMMISSARIAT MASSIF CENTRAL
- 24 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

26 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

FAVORISER LES DYNAMIQUES ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- 27 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)
- 28 CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA)
- 29 CHAMBRE D'AGRICULTURE
- 30 AGENCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE (AER)
- 31 FRANCE ACTIVE BOURGOGNE
- 32 FABRIQUE EMPLOI & TERRITOIRES
- 33 BGE NIEVRE YONNE

34 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET TRANSFORMER LES USAGES

- 35 AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ADEME)
- 36 AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA NIÈVRE (ALEC)
- 37 AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
- 38 AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
- 39 CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)
- 40 ENEDIS
- 41 OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB)
- 42 OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)
- 43 LABORATOIRES TERANA

44

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

- 45 NIÈVRE INGÉNIERIE
- 46 NIÈVRE AMÉNAGEMENT
- 47 NIÈVRE HABITAT
- 48 NIÈVRE TRAVAUX ET MATÉRIELS
- 49 CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE)
- 50 ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (EPF)
- 51 AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)
- 52 SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU GRAND NEVERS
- 53 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER)

54

NUMÉRIQUE ET INNOVATION

ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMÉRIQUE

- 55 NIÈVRE NUMÉRIQUE
- 56 NIÈVRE MÉDIATION NUMÉRIQUE (DÉPARTEMENT ET MISSION NUMÉRIQUE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN)

58

PATRIMOINE, CULTURE, TOURISME

VALORISER LES ATOUTS DU TERRITOIRE

- 59 NIÈVRE ATTRACTIVE
- 60 RESO NIÈVRE
- 61 SYNDICAT MIXTE D'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DU CANAL DU NIVERNAIS
- 62 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
- 63 CAMOSINE
- 64 FONDATION DU PATRIMOINE
- 65 OFFICES DE TOURISME
- 66 UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UDAP)

68

GESTION DES RISQUES

PROTÉGER LES PERSONNES, LES BIENS ET L'ENVIRONNEMENT

- 69 SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DE LA NIÈVRE

INGÉNIERIE GÉNÉRALISTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE



Description de la structure

Le Conseil départemental de la Nièvre est **une collectivité de proximité, qui soutient directement les projets des communes, des communautés de communes, de l'agglomération et des associations tant sur le plan financier qu'en les accompagnant de façon très concrète dans le montage de leurs opérations. La collectivité départementale est souvent le premier partenaire local sur de nombreux sujets, notamment en milieu rural : santé et solidarités, économie de proximité, jeunesse, aménagement du territoire, culture et sport, infrastructures routières, etc.**

Le Conseil départemental constitue un interlocuteur de premier niveau pour appuyer les projets des collectivités, grâce à sa direction de l'Accompagnement des territoires, mais aussi à l'ensemble des directions « métiers ».

Formes d'accompagnement

APPUI TRANSVERSAL

Les coordonnateurs de territoire : vos interlocuteurs dédiés par territoire

Mme Charlène LALOT

CC Les Bertranges
CC Amognes Cœur du Nivernais
CC Puisaye-Forterre

03 86 60 67 03
charlene.lalot@nievre.fr

Site Jeanne-d'Arc
14 bis rue Jeanne-d'Arc
58000 NEVERS

M. Grégoire LESLUIN

Communauté d'agglomération de Nevers

Directeur
03 86 60 69 84
gregoire.lesluin@nievre.fr

Conseil départemental de la Nièvre
Direction de l'Accompagnement des Territoires
Site Jeanne d'Arc
14 bis rue Jeanne-d'Arc
58000 NEVERS

Mme Adriana FRANCO POSSO

CC Loire et Allier
CC du Nivernais Bourbonnais
CC Sud-Nivernais
Moulins Communauté

07 88 07 23 56 / 03 86 60 67 66
adriana.francoosso@nievre.fr
Site Jeanne-d'Arc
14 bis rue Jeanne-d'Arc
58000 NEVERS

Mme Mélodie DUMONT

CC Cœur de Loire
CC Haut Nivernais Val d'Yonne
CC Tannay Brinon Corbigny

03 86 61 87 14 / 06 30 48 22 98
melodie.dumont@nievre.fr
Site Jeanne-d'Arc
14 bis rue Jeanne-d'Arc
58000 NEVERS

Mme Claire COURSOLLE

CC Morvan Sommets et Grands Lacs
CC Bazois Loire Morvan

06 47 97 50 55 / 03 86 61 87 46
claire.coursolle@nievre.fr
Site Jeanne-d'Arc
14 bis rue Jeanne-d'Arc
58000 NEVERS



Au sein de la direction de l'Accompagnement des territoires, le Conseil départemental dispose de **quatre coordonnateurs de territoire** dédiés au suivi des projets locaux sur leur périmètre, notamment ceux inscrits aux contrats-cadres.

Ces coordonnateurs sont des interlocuteurs privilégiés de premier niveau qui peuvent **apporter leur expertise administrative sur la construction des projets, les financements possibles à solliciter ou encore les partenaires à associer. Ils peuvent également faire l'interface pour mobiliser l'expertise des agents des directions opérationnelles.**

CONTACT



accompagnement.territoires@nievre.fr

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



PLANIFICATION ET DOCUMENTS D'URBANISME

- Accompagner et sensibiliser les communes, en lien avec les partenaires du Département (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre et Nièvre Ingénierie) en matière de documents d'urbanisme.
- Assurer le rôle de personne publique associée à l'élaboration de documents d'urbanisme (formulation d'un avis).

Contact : accompagnement.territoires@nievre.fr



HABITAT

- Apporter une expertise pour appuyer la conduite d'études et de stratégies habitat.
- Accompagner le développement d'outils de gestion de l'habitat (permis de louer, baux à réhabilitation, etc.) ou l'abondement par les collectivités des dispositifs habitat portés par le Département (accompagnement des ménages dans la rénovation de leur logement, lutte contre la précarité énergétique, etc.).
- Assurer un rôle d'interface, de facilitateur, dans le lien avec les partenaires de l'habitat.

Contact : habitat@nievre.fr



ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- Appuyer le développement de projets dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en croisant les expertises, en mobilisant et en orientant vers les partenaires publics et privés pertinents.
- Déployer des épiceries citoyennes sur le territoire, en lien avec les acteurs associatifs.

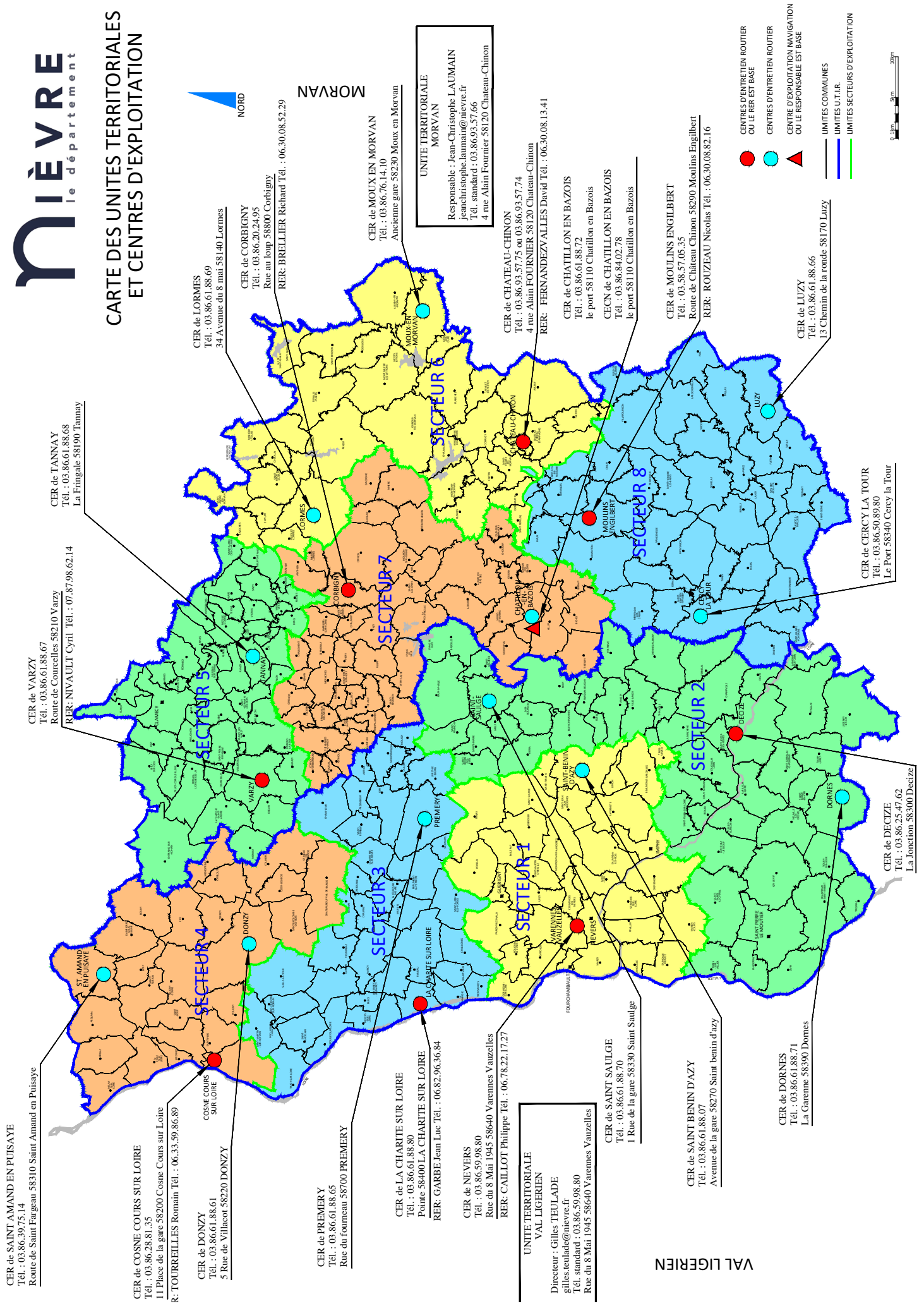
Contact : ess@nievre.fr



VOIRIE & OUVRAGES D'ART

- Fournir un appui de proximité via les Unités territoriales d'infrastructures routières (UTIR), pour évaluer les besoins et trouver les bons interlocuteurs pour y répondre (par exemple : expertise et conseils de 1^{er} niveau sur la réglementation routière ou les aménagements sur le domaine routier départemental en agglomération).

CARTE DES UNITES TERRITORIALES ET CENTRES D'EXPLOITATION



CER de SAINT AMAND EN PUISAYE
 Tél. : 03.86.39.75.14
 Route de Saint Fargeau 58310 Saint Amand en Puisaye

CER de COSNE COURS SUR LOIRE
 Tél. : 03.86.28.81.35
 11 Place de la gare 58200 Cosne Cours sur Loire

R: TOURREILLES Romain Tél. : 06.33.59.86.89

CER de DONZY
 Tél. : 03.86.61.88.61
 5 Rue de Villacoit 58220 DONZY

CER de PREMERY
 Tél. : 03.86.61.88.65
 Rue du fourneau 58700 PREMERY

CER de LA CHARITE SUR LOIRE
 Tél. : 03.86.61.88.80
 Pointe 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
 RER: GARBE Jean Luc Tél. : 06.82.96.36.84

CER de NEVERS
 Tél. : 03.86.59.98.80
 Rue du 8 Mai 1945 58640 Varennes Vauzelles
 RER: CAILLOT Philippe Tél. : 06.78.22.17.27

UNITE TERRITORIALE VAL LIGERIEN
 Directeur : Gilles TEULADE
 gilles.teulade@nievre.fr
 Tél. standard : 03.86.59.98.80
 Rue du 8 Mai 1945 58640 Varennes Vauzelles

CER de SAINT SAULGE
 Tél. : 03.86.61.88.70
 1 Rue de la gare 58330 Saint Saulge

CER de SAINT BENIN D'AZY
 Tél. : 03.86.61.88.07
 Avenue de la gare 58270 Saint benin d'azy

CER de DORNES
 Tél. : 03.86.61.88.71
 La Gareme 58390 Dornes

CER de DECIZE
 Tél. : 03.86.25.47.62
 La Jonction 58300 Decize

CER de VARZY
 Tél. : 03.86.61.88.67
 Route de Courcelles 58210 Varzy
 RER: NIVAULT Cyril Tél. : 07.87.98.62.14

CER de TANNAY
 Tél. : 03.86.61.88.68
 La Fringale 58190 Tannay

CER de LORMES
 Tél. : 03.86.61.88.69
 34 Avenue du 8 mai 58140 Lormes

CER de CORBIGNY
 Tél. : 03.86.20.24.95
 Rue au loup 58800 Corbigny
 RER: BRELLIER Richard Tél. : 06.30.08.52.29

CER de MOUX EN MORVAN
 Tél. : 03.86.76.14.10
 Ancienne gare 58230 Moux en Morvan

UNITE TERRITORIALE MORVAN
 Responsable : Jean-Christophe LAUDMAIN
 jeanchristophe.laudmain@nievre.fr
 Tél. standard : 03.86.93.57.66
 4 rue Alain Fourrier 58120 Chateau-Chinon

CER de CHATEAU-CHINON
 Tél. : 03.86.93.57.75 ou 03.86.93.57.74
 4 rue Alain FOURNIER 58120 Chateau-Chinon
 RER: FERNANDEZVALLES David Tél. : 06.30.08.13.41

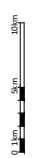
CER de CHATILLON EN BAZOIS
 Tél. : 03.86.61.88.72
 le port 58110 Chatillon en Bazois
 CECN de CHATILLON EN BAZOIS
 Tél. : 03.86.84.02.78
 le port 58110 Chatillon en Bazois

CER de MOULINS ENGLIBERT
 Tél. : 03.58.57.05.35
 Route de Château Chinon 58290 Montlins Engilbert
 RER: ROUZEAU Nicolas Tél. : 06.30.08.82.16

CER de LUZY
 Tél. : 03.86.61.88.66
 13 Chemin de la route 58170 Luzy

CER de CERCY LA TOUR
 Tél. : 03.86.50.89.80
 Le Port 58340 Cercy la Tour

- CENTRES D'ENTRETIEN ROUTIER OU LE RER EST BASE
- CENTRES D'ENTRETIEN ROUTIER
- ▲ CENTRE D'EXPLOITATION NAVIGATION OU LE RESPONSABLE EST BASE
- LIMITES COMMUNES
- LIMITES U.T.I.R.
- LIMITES SECTEURS D'EXPLOITATION



MORVAN

VAL LIGERIEN

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET JEUNESSE



INCLUSION SOCIALE

- Accueil, suivi et accompagnement des personnes fragiles par les équipes sociales, en proximité dans les Sites d'action médico-sociale (SAMS).
- Appuyer les communes pour apporter une réponse dans la prise en charge de publics fragilisés, dans le cadre du dispositif Logement d'abord.
- Accompagner les centres communaux d'action sociale (CCAS) dans leur projet social et pour porter certaines actions.
- Appuyer, faciliter et accompagner les dynamiques partenariales sur les questions d'inclusion et de lutte contre les précarités (notamment en ce qui concerne l'habitat indigne, priorité départementale).
- Coordonner le Plan départemental de lutte contre l'illettrisme et accompagner les initiatives qui visent à assurer l'autonomie des Nivernais dans ce domaine.

Contact : inclusion.sociale@nievre.fr



AUTONOMIE

- Fournir des conseils méthodologiques pour structurer des projets liés à l'autonomie, notamment les réflexions sur une meilleure prise en compte du vieillissement (adaptation des villes, événements créant du lien social, ateliers, etc.).
- Apporter son expertise pour accompagner les réflexions liées au développement de l'habitat inclusif sur le territoire.
- Appuyer et conseiller les structures médico-sociales en difficulté sur le territoire.

Contact : direction.autonomie@nievre.fr



SANTÉ

- Accompagner les collectivités du territoire dans la recherche et l'installation de professionnels de santé.
- Grâce au Centre de santé départemental, pouvoir offrir une alternative en proposant de salarier des professionnels de santé.
- Soutenir et appuyer les démarches innovantes en matière d'accueil de professionnels de santé, comme avec l'association Médecins solidaires.
- Suivi des internes boursiers du Département pour leur installation en Nièvre.

Contact : sante@nievre.fr



JEUNESSE

- Fournir un appui méthodologique à la mise en place d'un dialogue direct avec les jeunes : Observatoire des jeunes citoyens, cinq réunions publiques annuelles dans le cadre de la démarche Imagine la jeunesse, projet de web TV participative dans le cadre de l'appel à projets européen CIVITEC, Budget participatif jeunesse, organisation de la Fête de la jeunesse, le *Mag Jeunes*, etc.).
- Aider à l'animation de collectifs de partenaires autour de démarches en direction de la jeunesse (Bande des moins jeunes).

Contact : jeunesse@nievre.fr

SITES D'ACTION MÉDICO-SOCIALE

Site de Cosne-Sur-Loire

Tél. : 03 86 28 84 50
9 Mail Saint-Laurent – CS30074
58204 Cosne-Cours-Sur-Loire

Site de la Charité-Sur-Loire

Tél. : 03 86 69 67 00
Rue de la Pépinière
58400 La Charité-Sur-Loire

Site de Nevers Chaméane

Tél. : 03 86 71 88 60
10 Impasse des Ursulines – CS 90839
58039 Nevers Cedex

Site de Nevers Bords de Loire

Tél. : 03 86 61 88 00
24 bis rue Bernard Palissy - CS 90839
58039 Nevers Cedex

Site de Nevers Vauban

Tél. : 03 86 61 97 00
16, rue Vauban - CS 90839
58028 Nevers Cedex

Site d'Imphy

Tél. : 03 86 93 57 00
41, 43, rue Camille Baynac - CS 30001
58160 Imphy

Site de Decize

Tél. : 03 86 93 57 50
4, Bd Galvaing – CS 10001
58302 Decize Cedex

**Localisation des sites
d'action médico-sociale**

Site de Corbigny

Tél. : 03 86 93 46 30
Rue au Loup
58800 Corbigny

Site de Clamecy

Tél. : 03 86 24 01 70
1C Quai du Beauron
58500 Clamecy

**Sites de Château-Chinon /
Moulins-Engilbert**

Château-Chinon

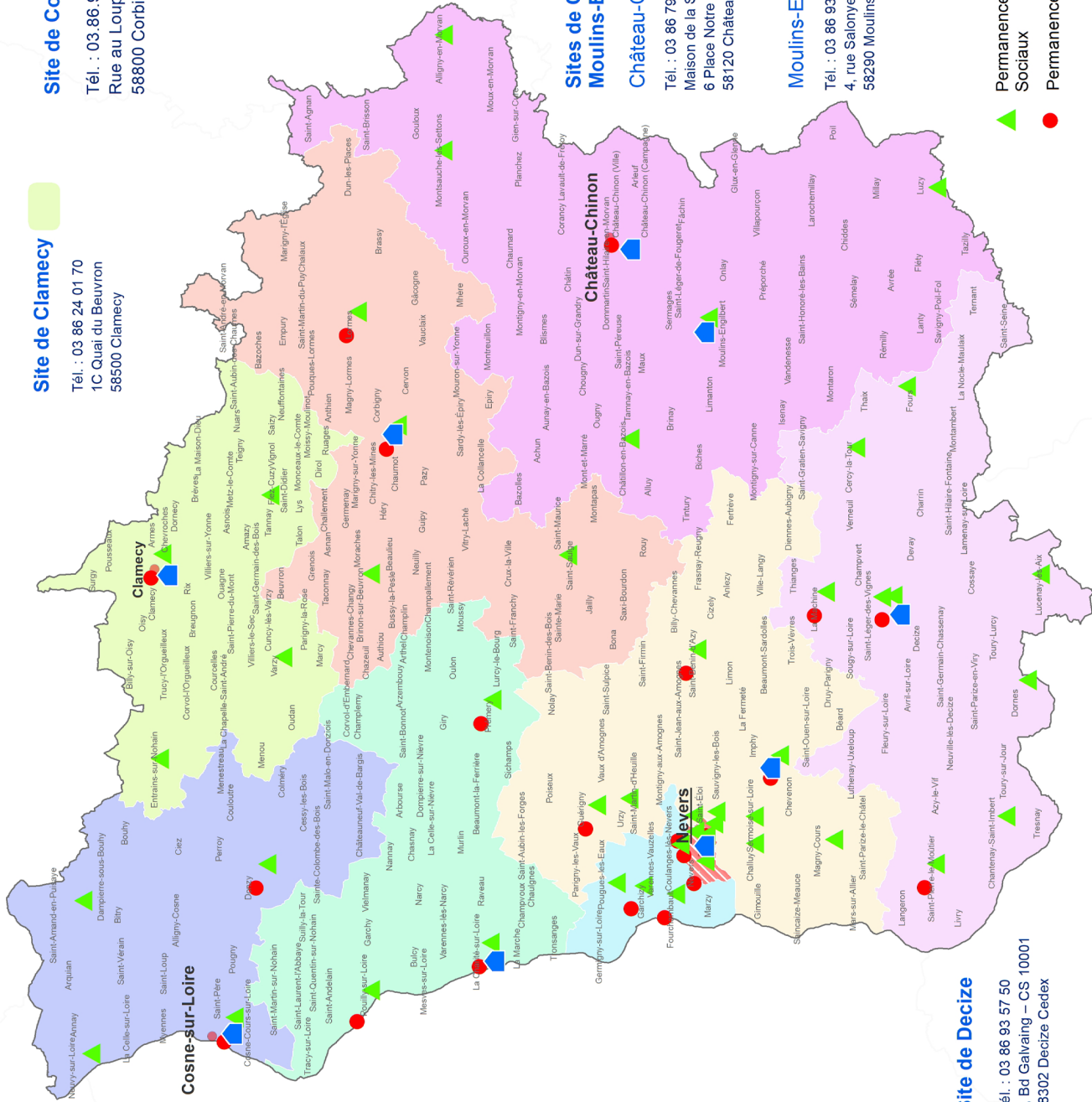
Tél. : 03 86 79 47 40
Maison de la Solidarité
6 Place Notre Dame
58120 Château-Chinon

Moulins-Engilbert

Tél. : 03 86 93 46 00
4, rue Salonyer – CS 40135
58290 Moulins-Engilbert

**Permanences des Assistants
Sociaux**

Permanences PMI



TRANSITION ÉCOLOGIQUE



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Proposer un accompagnement concret, adapté et différencié valorisant les ressources existantes d'ingénierie locale :

- organiser des ateliers de sensibilisation,
- former à la réalisation d'un diagnostic flash des vulnérabilités écologiques,
- accompagner la rédaction ou l'intégration de nouvelles fiches actions « Plan Climat »,
- accompagner sur la durée le passage à l'action.

Il est nécessaire de disposer d'une délibération préalable d'engagement ou d'une décision du conseil communautaire indiquant mettre en œuvre des moyens pour concrétiser des actions.

Contact : climat@nievre.fr



ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ

- Apporter une expertise au sujet des activités de plein air (sentiers de randonnée, itinéraires cyclables, activités nautiques, etc.) ainsi que sur la préservation de la biodiversité (continuités écologiques).
- Assurer un rôle d'interface, de facilitateur, dans le lien avec les partenaires et prestataires sur la gestion et l'aménagement d'espaces naturels et les activités de pleine nature.
- Conduire des actions de formation auprès des agents des collectivités et offices de tourisme pour créer des documents de communication valorisant les randonnées du territoire.
- Accompagner à la définition du bon outil juridique de protection d'espaces naturels.

Contact : espacesnaturels@nievre.fr



AGRICULTURE & CIRCUITS COURTS

- Être une interface et un facilitateur pour mettre en contact avec des partenaires ou prestataires sur des projets agricoles et alimentaires (projets agricoles portés par des collectivités, des structures privées ou des particuliers, développement des circuits courts et ateliers de transformation, etc.)
- Accompagner la mise en place d'espaces tests agricoles et d'espaces maraîchers.

Contact : agriculture@nievre.fr

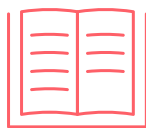


RESSOURCES EN EAU, ASSAINISSEMENT ET MILIEUX AQUATIQUES

- Assister les collectivités dans la gestion et l'autosurveillance de leurs systèmes d'assainissement collectif (réseaux et stations d'épuration) et le suivi des études (diagnostics, schémas directeurs, etc.).
- Accompagner les collectivités sur la gestion de l'eau potable (qualité et quantité).
- Accompagner les collectivités pour la préservation et la restauration des cours d'eau et rivières.
- Informer les collectivités sur l'état écologique des cours d'eau du département.

Contact : sde@nievre.fr

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMOINE



LECTURE PUBLIQUE

- Apporter un soutien en matière d'action culturelle : assistance à la construction de sélections thématiques, organisation d'évènements innervant les bibliothèques du territoire : Echappée lecture, Mois du film documentaire, Premières pages.
- Accompagner l'informatisation des bibliothèques : reprise de catalogues, ouverture de sites internet dits portails, catalogues partagés, etc.
- Conseiller dans la conception de projets d'ouverture de bibliothèques (espaces, mobilier, collections, acoustique, signalétique, etc.).
- Aider au récolement et au désherbage des collections des bibliothèques du territoire.
- Formations de base sur le métier de bibliothécaire à destination des salariés et bénévoles des bibliothèques, et formations thématiques sur l'évolution du métier.

Contact : bibliotheque@nievre.fr



MUSÉES ET PATRIMOINE

- Fournir un appui méthodologique sur l'élaboration de projets muséaux ou patrimoniaux.
- Assurer un rôle de facilitateur et d'interface pour mettre en lien avec des partenaires financeurs ou à même de fournir un appui technique.

Contact : musees.patrimoine@nievre.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA NIÈVRE



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Thématiques



AGRICULTURE
ALIMENTATION



AMÉNAGEMENT
URBANISME



FORÊT
BIODIVERSITÉ



ENERGIE



MOBILITÉ

Description de la structure

La DDT de la Nièvre englobe un service dédié à l'accompagnement des collectivités (SACT) qui intervient en lien étroit avec ses quatre autres services (habitat-urbanisme, environnement, agriculture, risques). Ce service ressource accompagne les territoires dans les domaines de la transition énergétique, la revitalisation, les mobilités, les projets d'alimentation territoriaux, l'attractivité rurale, etc.

Quatre conseillers territoriaux sont à votre écoute pour vous orienter vers les bons services de la DDT, vous accompagner dans vos démarches, vous conseiller, notamment dans les domaines des procédures touchant des biens sans maître ou en péril, vos ouvrages d'art, vos projets d'aménagement ou de développement.

Formes d'accompagnement

ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSAL

Le service Appui et connaissance des territoires (SACT) pilote et instruit les principales mesures du Fonds vert. Il suit en amont les projets photovoltaïques du département, anime plusieurs réseaux (Action Cœur de Ville/Petites Villes de demain, ingénierie/projets d'alimentation territoriaux, etc.) et diffuse une liste des appels à projets en cours.

Il assure l'interface entre l'État local et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Le SACT peut aider les collectivités qui le sollicitent à structurer ou à organiser des interventions groupées dans certains domaines.

CONTACTS



Service Appui
et connaissance
des territoires
Cité Colbert, rue Simone-Veil
58000 NEVERS



ddt-sat@nievre.gouv.fr
ddt-directeur@nievre.gouv.fr



03 86 71 70 95
03 86 71 70 42

Pour en savoir plus :
www.nievre.gouv.fr

L'INGÉNIERIE SUR MESURE

Déléguée départementale adjointe de l'ANCT, la DDT s'efforce de mobiliser au mieux les programmes de l'ANCT au bénéfice des collectivités nivernaises (France Tourisme Ingénierie, Commerce rural, Fonds de revitalisation des locaux d'activité, marchés à bon de commande, etc.).

Elle assume l'interface avec l'ANCT et peut vous proposer une « ingénierie sur mesure » qui répondra à certains de vos besoins d'accompagnement, notamment lorsqu'il s'avèrera difficile de mobiliser une ingénierie locale.

À vos côtés, elle vous aidera à faire émerger, clarifier, exprimer vos besoins parfois complexes, et à suivre les travaux des bureaux d'études mobilisés par l'échelon national.

Quelques exemples récents de mobilisation de l'ingénierie sur mesure

- Études et concertations pour une structure foncière agricole.
- Construction collégiale d'une politique locale tiers lieux.
- Structuration d'une offre de services le long d'un chemin de randonnée.
- Réflexions sur du covoiturage domicile/travail.
- Modèles économiques de commerces ou services.
- Feuilles de route/cadrage de projets Villages d'avenir.

ANIMATION DE RÉSEAUX

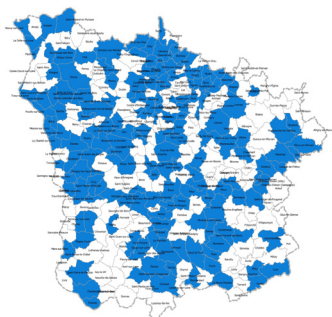
La DDT réunit chaque mois autour de thématiques d'actualité, ou sur le terrain, l'ensemble des chefs de projet Petites Villes de demain (PVD) de la Nièvre, en associant d'autres acteurs de la revitalisation ou des intercommunalités nivernaises.

Elle anime le réseau des chargés de mission des 4 projets alimentaires territoriaux de la Nièvre.



STRATÉGIES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La DDT accompagne vos stratégies énergies renouvelables.



CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

La DDT édite et publie chaque année un mémento livrant une photographie des grandes composantes géographiques et administratives du département.



ATELIERS D'AMÉNAGEMENT

L'Atelier d'aménagement peut intervenir en amont d'un permis de construire ou permis d'aménager, sur la qualité d'un projet architectural, d'énergies renouvelables, d'aménagements de cœur de bourg ou d'entrée de ville. Il peut se prononcer sur des restitutions d'études urbaines ou paysagères. Il peut aussi conseiller les collectivités sur leur document d'urbanisme et le choix des équipes de maîtrise d'œuvre.

Il intervient notamment dans les projets des Petites Villes de demain, des Villages d'avenir, du Fonds vert, d'OPAH et des projets d'éco-quartiers.

Propositions d'aménagements de cœur de bourg.
Dompierre-sur-Nièvre



Echanges avec l'Atelier d'aménagement.
Garchizy

Modalités d'accompagnement

Un guichet unique opérationnel : ingenierie@nievre.gouv.fr, destiné à répondre à vos questions et à vous orienter vers le(s) bon(s) opérateur(s). À utiliser sans se restreindre.

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Thématiques



AGRICULTURE
ALIMENTATION



ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE



FORÊT
BIODIVERSITÉ



ENERGIE



MOBILITÉ



TOURISME
CULTURE
PATRIMOINE

Description de la structure

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un organisme de l'État, créé en 2020, dont la mission principale est d'accompagner les collectivités territoriales dans le montage et la réalisation de leurs projets. Au niveau local, la préfète est la déléguée départementale de l'ANCT ainsi que le directeur départemental des Territoires qui est le délégué adjoint.

Formes d'accompagnement

L'Agence nationale de la cohésion des territoires finance l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions, etc.

Elle facilite la mise en œuvre des projets de territoire, mais elle peut aussi répondre à des besoins plus spécifiques concernant différentes interventions : revitalisation des centres-villes, redynamisation du tissu industriel, renforcement de l'accès à l'emploi, aux soins et aux services au public, attractivité économique, couverture numérique du territoire, etc.

Exemples de réalisations

- Financement des chefs de projet PVD, des conseillers numériques...
- Accompagnement d'études pour les collectivités (marchés à bon de commande).
- Financement de projets dans le cadre de programme d'aides : tiers lieux, Fonds au commerce rural, Fonds de restructuration, des locaux d'activité, Manufacture de territoire à Lormes, Fabrique de territoire à Nevers (Station ESS), incubateur numérique à Varzy...



Modalités d'accompagnement

L'Agence accompagne la définition d'un projet de territoire en associant l'ensemble des partenaires locaux sous différentes formes :

- mise à disposition d'experts pour faciliter la définition et la réalisation des projets locaux : marchés à bon de commande, financement de postes de chef de projet ;
- appui aux collectivités locales pour l'émergence de certains de leurs projets (Fabriques prospectives) ;
- aide à maîtrise d'ouvrage (faisabilité, montage, modèle économique, etc.), gestion d'actifs immobiliers, bonnes pratiques ;
- définition et pilotage des programmes d'appui nationaux : Petites Villes de demain (PVD), Villages d'avenir, Action Cœur de ville (ACV), France Ruralités, Avenir Montagne, CRTE, Cités de l'emploi, etc.

CONTACTS

Adresse générique départementale : ingenierie@nievre.gouv.fr

Stéphane LAVERT, chef de projet Villages d'avenir pour les arrondissements de Clamecy et Cosne-Cours-sur-Loire
Stephane.lavert@nievre.gouv.fr

Sophie RIBAILLIER, cheffe de projet Villages d'avenir pour les arrondissements de Château-Chinon et Nevers
Sophie.ribaillier@nievre.gouv.fr

Thématiques



AGRICULTURE
ALIMENTATION



AMÉNAGEMENT
URBANISME



ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE
COMMERCE



EAU
ASSAINISSEMENT



ENERGIE
DÉCHETS



FORÊT
BIODIVERSITÉ



MOBILITÉ



NUMÉRIQUE



SOLIDARITÉ
SANTÉ

Description de la structure

La Banque des Territoires propose des services de conseil, de financement, d'accompagnement opérationnel des projets de territoire.

Formes d'accompagnement

- Mobilisation d'experts pour qualifier les besoins d'accompagnement en amont (aide à la qualification des besoins, appui à rédaction du cahier des clauses techniques particulières (CCTP)) ;
- Co-financement d'études stratégique, pré-opérationnelle ou opérationnelle sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité bénéficiaire, possible dans la limite maximum de 50 % ;
- Développement de plateformes/portails d'aide à la décision pour les collectivités sur certaines thématiques stratégiques (exemple : www.aquagir.fr ou <https://www.banquedesterritoires.fr/edurenov> ;
- Rural Consult : service juridique et financier offert à toutes les communes de moins de 5 000 habitants et intercommunalités de moins de 50 000 habitants pour faciliter la mise en œuvre des projets de territoire : 0970 808 809 ;
- Localtis : quotidien d'information en ligne et gratuit consacré aux collectivités.

Exemples de réalisations

À travers la convention d'intermédiation des crédits d'ingénierie du programme Petites Villes de demain de la Banque des Territoires, le Département de la Nièvre a instruit la demande de co-financement pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la restructuration et la réhabilitation de l'école maternelle et élémentaire à Saint-Saulge.

Cet accompagnement pré-opérationnel permettra de réaliser un premier diagnostic technique, de définir un préprogramme de rénovation et d'estimer le coût des travaux.



Modalités d'accompagnement

Les territoires à enjeux spécifiques font l'objet de soutiens renforcés sur certains sujets, notamment dans le cadre des programmes nationaux (Action Cœur de ville, Petites Villes de demain, Avenir Montagnes, Territoires d'industrie, Quartiers Politique de la Ville).

La direction régionale de Bourgogne-Franche-Comté est à votre disposition pour faire le point sur vos projets et vos besoins d'accompagnement.

CONTACT

Horaires d'ouverture : 9 h-17 h



Formulaire de contact :
<https://moncompte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire>



03 80 40 09 50

Thématiques



Description de la structure

Du développement économique aux transports, de la formation à la transition énergétique, des lycées à l'agriculture, de la jeunesse aux fonds européens, du sport au tourisme, la Région Bourgogne-Franche-Comté intervient dans le cadre de ses compétences obligatoires, facultatives ou partagées avec les autres collectivités.

Le Conseil régional accompagne les territoires de la région dans leurs projets, afin de favoriser plusieurs objectifs, en lien avec ceux définis dans le SRADDET : accompagner les politiques d'attractivité et d'accueil en créant des conditions de vie adaptées aux actifs, aux familles, aux seniors ; encourager la transition énergétique en lien avec l'objectif de Région à énergie positive ; organiser au mieux l'aménagement de façon

à limiter l'étalement urbain, protéger les ressources, tout en garantissant l'offre de logements ; offrir un maillage équilibré de pôles entre villes, bourgs et zones rurales, afin que toutes les zones du territoire soient couvertes par des services et équipements de qualité.

Ces ambitions sont traduites dans le dispositif contractuel des « Territoires en Action » pour 2022-2028, contrats conclus avec les territoires de projet (Schémas de cohérence territoriale (SCoT), Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), intercommunalités fusionnées), porteurs d'une vision du développement du territoire à l'échelle d'un bassin de vie.

Formes d'accompagnement

La Région participe ainsi activement aux projets de développement portés par ces territoires de projet, et plus largement aux projets des communes, communautés de communes, ou parcs naturels régionaux situés dans ces bassins de vie. La Région intervient de manière plurielle dans la mise en œuvre d'ingénierie territoriale pour favoriser le développement équilibré et durable du territoire dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la transformation numérique, de l'environnement et de la transition énergétique, de la politique de l'emploi et du développement économique, des mobilités, de l'agriculture et de la forêt, du tourisme, de la culture, du sport et de la jeunesse, ainsi qu'en matière de formation et d'orientation professionnelle.

Tout d'abord, la Région contribue à la mise en œuvre des projets par son propre appui technique, via la mobilisation de l'ingénierie de ses équipes (99 postes consacrés à l'ingénierie au sein des services de la Région en 2023). L'objectif est de permettre aux collectivités locales de concrétiser leurs projets, afin de dynamiser le territoire, en proposant des services et infrastructures dans les zones les plus rurales, mais aussi en créant du lien avec les bourgs-centres et les villes.

Par ailleurs, la Région finance en partie des postes destinés à doter en ingénierie et en moyens d'animation, d'expertise et de prospective les territoires organisés et engagés dans une contractualisation « Territoires en Action ». En 2023, ce sont ainsi 364 postes qui ont été financés, pour un montant d'au moins 12,23 millions d'euros.

Dans cette double perspective, les projets accompagnés peuvent être de nature très diverse : accompagnement au financement et développement d'une offre de services de proximité pour la petite enfance ou la santé (création de maisons de santé) ; aménagement des espaces publics pour faciliter la mobilité, particulièrement les mobilités douces comme le vélo ; accompagnement du développement de services innovants, comme des espaces collectifs de télétravail ; ou encore la réhabilitation de commerces dans des zones rurales pour préserver l'offre et le lien social (réouverture d'une épicerie, d'un espace multi-services, d'un café-restaurant, etc.).

Modalités d'accompagnement

Accompagnement gratuit pour les Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) constitués en association ou syndicats mixtes, structures porteuses d'un contrat « Territoires en Action » (TEA).

CONTACT

Antenne régionale de Nevers :
25 bis avenue Pierre-Bérégozovoy,
58027 NEVERS



09 70 28 90 00

Pour en savoir plus : www.bourgognefranchecomte.fr/
Guide des aides et appels à projets de la Région Bourgogne-Franche-Comté

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE (SIEEEN)



Thématiques



ENERGIE
DÉCHETS



NUMÉRIQUE

Description de la structure

Le SIEEEN est un syndicat mixte ouvert à la carte, accessible aux communes, aux communautés de communes et au Conseil départemental de la Nièvre. Les collectivités peuvent ainsi adhérer **à l'ensemble de ses compétences ou à celles de leur choix**. Le SIEEEN exerce ainsi un certain nombre de compétences déléguées par les collectivités du territoire :

- **Dans le champ de l'énergie**, le SIEEEN assure la gestion de la distribution publique d'électricité et de gaz, l'éclairage public, l'implantation de bornes de recharge, le pilotage d'un groupement d'achat d'énergies, la gestion d'une régie chaleur renouvelable nommée SIEEEN Chaleur, ou encore l'appui à la maîtrise de la demande d'énergie.

- **En matière de gestion des déchets ménagers**, le SIEEEN assure le traitement, le transport, la valorisation et la contractualisation avec les éco-organismes. Il accompagne également l'animation des démarches territoriales sur ce sujet (programmes locaux de prévention des déchets, etc.) et souhaite favoriser l'économie circulaire.
- **Sur le volet des technologies de l'information et de la communication**, le SIEEEN propose un service informatique mutualisé pour les collectivités nivernaises, le Service d'Informations Territoriales des Collectivités (SITEC).

Formes d'accompagnement

ÉNERGIE : le SIEEEN aide à la décision éclairée dans les questions énergétiques et climatiques relatives à la construction, la rénovation, l'aménagement, ainsi qu'à la production et la consommation d'énergie.

- Le SIEEEN peut par exemple **vous appuyer dans vos diagnostics territoriaux et l'élaboration des documents stratégiques pour le climat et l'énergie** (diagnostic énergétique et climatique territorial, PCAET, enjeux climatiques dans les PLU/I, schéma directeur énergie). Pour sécuriser les actions, le SIEEEN assure également une **activité de veille réglementaire, technique et de connaissance fine du territoire** (observatoire).
- Le SIEEEN accompagne les collectivités **pour mieux maîtriser l'énergie sur leur patrimoine**. Les collectivités adhérentes à la compétence maîtrise de la demande en énergie peuvent solliciter le SIEEEN dans le cadre de l'accompagnement des conseillers en énergie partagés, pour la réalisation **d'état des lieux énergétique du patrimoine public**, ou **l'élaboration de plans pluriannuels d'investissements (PPI)** pour la réduction de la facture énergétique de la collectivité. Le SIEEEN peut également réaliser des **analyses d'opportunité** sur l'énergie à privilégier et réaliser un **accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la phase de planification et de réalisation des travaux**, sur le volet demande de subvention par exemple, mais aussi pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre.

DÉCHETS : au-delà des investissements pour assurer au mieux cette compétence pour ses collectivités adhérentes, **le SIEEEN peut également accompagner l'animation de démarches favorisant l'économie circulaire ou la réduction des déchets**.

NUMÉRIQUE : le SITEC offre un service informatique mutualisé aux collectivités, avec différentes offres, et peut accompagner les collectivités sur différents volets.

Le SITEC peut appuyer l'acquisition, l'installation, la maintenance et le dépannage de matériel informatique, mais aussi des logiciels et certificats électroniques. Il peut par exemple accompagner les migrations logicielles ou assister le développement d'outils spécifiques. Il peut également accompagner la mise en place d'évolutions réglementaires (passage de la M14 à la M57), ou la montée en compétences sur la sécurité informatique. Il met également à disposition un SIG généraliste, incluant les données et cartes du territoire.

Modalités d'accompagnement

Accompagnement sur devis pour les collectivités adhérentes aux différentes compétences.

Prestations et conventions également possibles pour des collectivités n'ayant pas transféré les compétences.

CONTACT



7 place de la République
58000 NEVERS



contact@sieeen.fr



03 86 59 76 90

Pour en savoir plus :

www.sieeen.fr

Thématiques



MOBILITÉ



ALIMENTATION



SOLIDARITÉ



SANTÉ



ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE



PATRIMOINE



TOURISME

Description de la structure

Le Pays Val de Loire Nivernais est composé de 6 intercommunalités : Cœur de Loire, Les Bertranges, Nevers Agglomération, Loire et Allier, Nivernais Bourbonnais, Sud-Nivernais. Il a pour vocation la coopération entre ces intercommunalités formant un bassin de vie cohérent et de promouvoir un modèle de développement durable à travers son projet de territoire.

Pour ce faire, il a actuellement 2 missions :

- **l'élaboration et l'animation du projet de territoire**, centré sur 5 thématiques : santé, attractivité-promotion du territoire, transition écologique et alimentaire, urbanisme-revitalisation des centres-bourgs, mobilité ;

- **l'élaboration, la conduite et l'animation des contractualisations** (Europe, État, Région, Département). Elles permettent au Pays et aux collectivités qui le composent d'accéder à des leviers financiers pour réaliser leurs projets.

Le Pays constitue également un appui à la réflexion sur des sujets émergents ou à l'expérimentation de nouvelles solutions répondant aux besoins de développement du territoire. Il favorise les échanges entre élus dans ses commissions, ainsi qu'entre développeurs territoriaux, au sein du réseau qu'il anime.

Formes d'accompagnement

L'ingénierie du Pays **accompagne les collectivités dans la construction et le financement des projets**. Ses chargés de mission accompagnent l'émergence de projets, des études préalables à leur mise en œuvre et la structuration administrative et partenariale de ces projets sur leurs thématiques.

Le Pays peut également être amené à accompagner des communes sur l'organisation de démarches impliquant différents acteurs autour des thématiques identifiées dans le projet de territoire et à les animer. Le Pays accompagne par exemple les communes de moins de 2 000 habitants qui souhaitent associer les habitants à leurs projets de revitalisation dans l'organisation d'ateliers participatifs de concertation citoyenne (définition des stands à proposer aux habitants, réalisation des supports de promotion, accompagnement le jour de l'événement).

Il met également à disposition un certain nombre d'outils créés pour la promotion du territoire, l'aide à l'installation de nouvelles populations ou de professionnels de santé, ou encore destinés à inciter à une consommation locale et durable.

Exemples de réalisations

→ Accompagnement de la commune de **Pouilly-sur-Loire** pour revoir le **plan de circulation** de sa rue principale en 2019 : accompagnée par le Pays, la commune s'est lancée dans un ambitieux programme de revitalisation de centre-bourg dont les travaux ont déjà débuté. Cette démarche globale à forte dimension participative lui a permis de bénéficier de nombreux financements.

→ **Création collective du livre blanc « Conduire une démarche de revitalisation de son centre-bourg ».**

Modalités d'accompagnement

Gratuit pour les collectivités situées sur le territoire du Pays.

CONTACT



25 rue Benoit-Frachon
58640 VARENNES-VAUZELLES



contact@valdeloirenivernais.fr



03 86 21 20 69

Pour en savoir plus :

www.valdeloirenivernais.fr

PAYS NIVERNAIS MORVAN



Thématiques



MOBILITÉ



ALIMENTATION



SOLIDARITÉ



SANTÉ



ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE



PATRIMOINE



TOURISME

Description de la structure

Le Pays Nivernais Morvan est composé de 5 intercommunalités, les communautés de Communes Amognes-Cœur du Nivernais, Bazois Loire Morvan, Haut Nivernais-Val d'Yonne, Morvan Sommets et Grands lacs et Tannay-Brinon-Corbigny, soit 2/3 du territoire nivernais et 1/3 de sa population.

Le Pays Nivernais Morvan se définit comme **un générateur de projets et une démarche de développement local, fédérateur de dynamiques territoriales innovantes et initiateur d'une ruralité ambitieuse et active**. Il a pour vocation la coopération entre ces intercommunalités formant un bassin de vie cohérent et de promouvoir un modèle de développement durable du territoire à travers **son projet de territoire, établi tous les six ans. L'actuel projet de territoire (2021/2027) s'appuie sur**

sept chantiers prioritaires : lutter contre les précarités en milieu rural; aider au rebond de la vie économique, sociale et culturelle du territoire ; accélérer la mise en place d'un tourisme durable ; revitaliser les cœurs de bourg ; proposer les voies d'une gestion forestière durable ; accompagner la transition du modèle économique agricole ; anticiper la gestion partagée de la pénurie en eau.

Le Pays assure le suivi et l'animation de contrats conclus avec de nombreux partenaires (État, Département, Région, Union européenne) pour mettre en œuvre ces divers chantiers par la mobilisation d'enveloppes financières dédiées. Le Pays constitue également un appui **à la réflexion sur des sujets émergents ou pour l'expérimentation de nouvelles solutions** répondant aux besoins de développement du territoire.

Formes d'accompagnement

Le Pays Nivernais Morvan a identifié dans son projet de territoire plusieurs thématiques sur lesquelles il accompagne les collectivités prioritairement : **la lutte contre les précarités, la santé et l'autonomie, l'alimentation et le développement des circuits courts, la mobilité, la revitalisation des cœurs de bourg, la planification urbaine et la transition écologique.**

L'ingénierie du Pays accompagne les collectivités dans la construction et le financement des projets. Ses équipes accompagnent l'émergence de projets, les études préalables à leur mise en œuvre et la structuration administrative et partenariale de ces projets sur ces différentes thématiques.

Le Pays Nivernais Morvan accompagne également les collectivités avec des outils de **design de services**, démarche collaborative de création qui se focalise sur les besoins des citoyens dans l'objectif d'améliorer leur

quotidien. Le Pays porte ainsi différents types d'accompagnements renforcés (recherche-action, ateliers, prototypage de solutions, résidence, permanences) qui pourront être proposés chaque année à trois ou quatre territoires intéressés par la démarche « Permis d'expérimenter ».

Modalités d'accompagnement

Gratuit pour les collectivités situées sur le territoire du Pays.

CONTACT



1 rue du Petit-Fort
58800 CORBIGNY



contact@nivernaismorvan.net



03 86 22 45 51

Pour en savoir plus :

www.paysnivernaismorvan.fr

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN



Thématiques



AMÉNAGEMENT



EAU
ASSAINISSEMENT



TOURISME
PATRIMOINE



FORÊT



AGRICULTURE
ALIMENTATION



BIODIVERSITÉ

Description de la structure

Depuis sa création, le Parc contribue à l'aménagement du territoire et au développement économique, social et culturel, dans le respect d'une charte révisée tous les 15 ans. Le Parc naturel régional du Morvan réunit aujourd'hui 133 communes. Les limites du territoire ne sont pas administratives, les communes et les communautés de communes y adhèrent librement.

Le Parc, garant du projet de territoire, propose d'être l'interlocuteur privilégié de toutes les collectivités de son territoire **pour les accompagner et apporter sa plus-value, son « plus parc », avec des projets ambitieux, exemplaires, si possible expérimentaux**, et s'inscrivant autant que possible dans les orientations et objectifs de la charte.

Formes d'accompagnement

Le Parc apporte un appui pratique en accompagnement de projets dès qu'ils émergent, que ce soit sur les volets techniques mais aussi sur l'ingénierie financière. Il appuie également les collectivités sur les compétences qu'il porte.

EAU POTABLE > Le Parc est notamment présent sur les questions de qualité et d'approvisionnement, mais aussi de gestion des eaux usées. Le Parc anime deux contrats avec les Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne pour déployer des outils et moyens à destination des collectivités. Le Parc a en outre pris la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur le bassin de la Seine pour le compte des communautés de communes.

TOURISME ET PATRIMOINE > Le Parc coordonne la promotion de la destination touristique Morvan, et travaille à la structuration des chemins de randonnée des grands itinéraires sur son territoire, en lien étroit avec les collectivités concernées. La restauration et la mise en valeur du petit patrimoine constituent également un volet sur lequel le Parc est présent auprès des collectivités.

GESTION DES ESPACES NATURELS > Le Parc accompagne les collectivités sur la gestion des espaces naturels sans produits phytosanitaires (formations, ateliers, etc.). Sur la gestion forestière, le Parc est au service des communes et propose par

exemple aux référents forêt désignés des rencontres d'information ou de formation (rappels réglementaires, visites de terrain, formation à des outils, etc.).

URBANISME > Il accompagne les collectivités dans l'élaboration de leurs outils de planification et de gestion de l'espace et des paysages (PLU, PLUi, SCOT), en appuyant la rédaction du cahier des charges et la sélection de prestataires.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE > À destination des maîtres d'ouvrage publics et des entreprises, la cellule Énergies renouvelables vise à développer les énergies renouvelables sur le territoire tout en sensibilisant à la maîtrise des consommations énergétiques (analyse d'opportunité, suivi des études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre, appui à la rédaction et à la passation de marchés publics).

ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS > Le Parc accompagne les collectivités pour des animations et ateliers en lien avec le tissu associatif ou les collectifs présents sur le territoire, par des prêts de matériel, la mise à disposition d'expositions, d'outils, l'animation de stands thématiques ou généralistes lors d'événements, etc.

Centre de ressources : le Parc met à disposition des collectivités un Atlas communal qui est un outil pluridisciplinaire de mise à disposition d'information sur le territoire.

Modalités d'accompagnement

Accompagnement gratuit pour les communes adhérentes du Parc.

CONTACT



Maison du Parc,
58230 SAINT-BRISSON



contact@parcdumorvan.org



03 86 78 79 00

COMMISSARIAT MASSIF CENTRAL

Thématiques



AGRICULTURE
ALIMENTATION



ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE



FORÊT
BIODIVERSITÉ



ENERGIE



MOBILITÉ



TOURISME
CULTURE
PATRIMOINE

Description de la structure

Prévu dans chaque massif au titre de la loi Montagne, le Commissariat de massif est une administration interrégionale placée auprès de la préfète coordinatrice de massif et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Le Commissariat de massif assure un rôle de coordination interrégionale et interministérielle dans les champs des politiques d'aménagement, de dynamisation et de développement du territoire du Massif central.

Formes d'accompagnement

Le Commissariat de massif intervient en amont du dépôt d'une demande de financement. Il analyse des projets pour vérifier la possibilité de les inscrire dans les exigences de la convention interrégionale du Massif central : projets innovants, à caractère interrégional et transformants pour le Massif central.

Le cas échéant, il accompagne des porteurs de projet dans le dépôt de leur dossier puis suit le déroulement des projets, avec pour certaines thématiques (pôles de pleine nature, itinérances, filière pierre...) animation de réseaux interrégionaux ou orientation de cette animation pour répondre aux objectifs de la convention de massif.

Exemples d'intervention

- Accompagnement de la structuration de la filière pierre .
- Appui à l'émergence d'un projet interrégional sur la valorisation du bois de châtaignier.
- Appui à l'émergence d'un projet interrégional pour la relocalisation des retombées du développement du photovoltaïque.



Modalités d'accompagnement

Sur sollicitation des acteurs publics et privés dont l'activité est située sur le Massif central (territoire du Morvan dans la Nièvre).

CONTACT



Préfecture du Puy-de-Dôme
18, boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex1
Horaires d'ouverture : 9 h - 18 h



massif.central@anct.gouv.fr



04 73 98 62 87
06 13 19 88 61

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

Thématiques



AMÉNAGEMENT
URBANISME



ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE



MOBILITÉ



TOURISME



AGRICULTURE
ALIMENTATION



EAU
ASSAINISSEMENT



ENERGIE
DÉCHETS

Description de la structure

Les 11 établissements publics de coopération intercommunale de la Nièvre (10 communautés de communes et la communauté d'agglomération de Nevers) offrent un premier niveau d'ingénierie et constituent des acteurs de proximité de l'accompagnement des communes et porteurs de projet locaux (associations, entreprises, particuliers, etc.), au-delà

même de leurs champs de compétences. S'y ajoutent deux intercommunalités dont le siège est situé hors de la Nièvre mais qui comportent des communes membres nivernaises (Communauté de communes Puisaye-Forterre et Moulins Communauté).

Formes d'accompagnement

Les communautés de communes et d'agglomération de la Nièvre proposent une aide au montage de projet sur le plan financier, technique ou administratif. Que ce soit en matière de développement économique et touristique, d'aménagement de l'espace, de mobilités, de prévention et valorisation des déchets, de protection de l'environnement, d'action sociale ou encore d'habitat dans certains cas, les intercommunalités représentent un maillon essentiel de l'appui aux territoires. Elles accompagnent leurs communes membres ainsi que les associations du territoire.

Leurs agents de développement et chargés de mission sont des acteurs ressources majeurs par leur connaissance du territoire, des dispositifs ou financements disponibles, ainsi que par leur rôle d'interface, en interne avec les services métiers ou en externe avec les autres structures d'appui présentes sur le territoire.

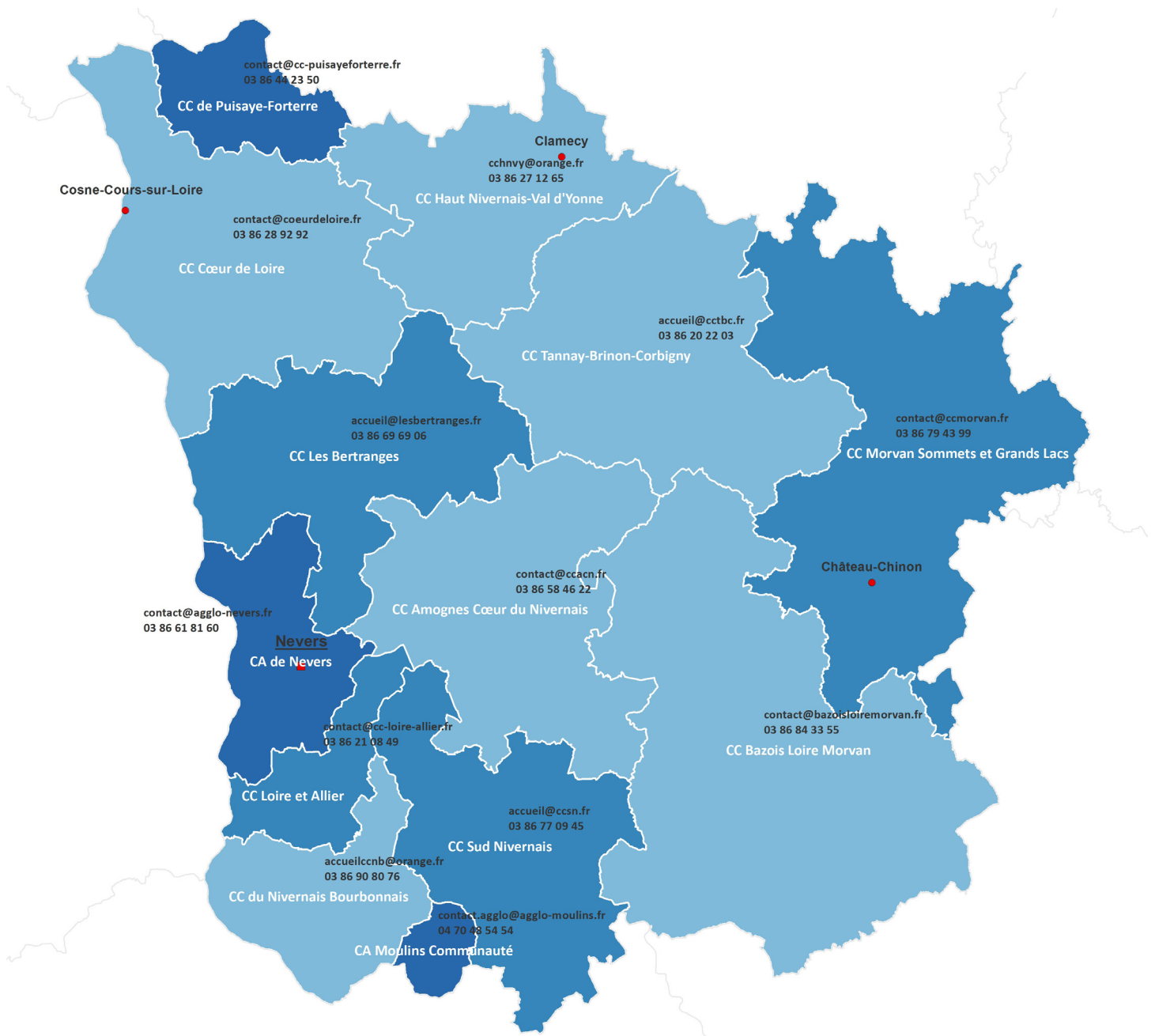
Parallèlement à l'appui en ingénierie offert à ses communes membres, la Communauté d'agglomération de Nevers propose un service commun d'application du droit des sols (ADS). Celui-ci est ouvert sur adhésion aux communes membres et non membres de Nevers Agglomération.

Modalités : adhésion payante au service d'application du droit des sols (ADS) de l'Agglomération de Nevers.

Contact : service d'application du droit des sols (ADS),
à l'Agglomération de Nevers
ads@agglo-nevers.fr - 03 86 61 64 67

Modalités d'accompagnement

Appui au montage de projet et accompagnement transversal gratuits au bénéfice des communes du territoire.



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL**

Thématiques



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Description de la structure

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI), dans l'ensemble de la France et dans la Nièvre, contribuent au dynamisme économique et commercial local : elles contribuent à la création, l'implantation et la pérennité des entreprises, les connaissent et les animent à travers des réseaux et ses dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement.

Dans un cadre partenarial, la CCI Nièvre et votre collectivité peuvent œuvrer ensemble à l'émergence d'un développement de proximité, ambitieux, équilibré et durable. La CCI vous connecte à l'écosystème des entreprises et constitue une interface de confiance pour identifier les besoins et les potentiels, éclairant la prise de décisions des élus sur leur territoire.

Formes d'accompagnement

Améliorer la connaissance du territoire :

- réalisation de diagnostics (offre commerciale et pôles commerciaux, comportements d'achat des ménages, flux de consommation, etc.), d'études de faisabilité de maintien ou de réouverture d'un commerce, avec préconisations et plans d'actions ;
- aide à l'élaboration de stratégies de développement économique, de documents d'urbanisme (SCoT, DAC, etc.) ou de stratégies d'attractivité.

Accompagner la dynamisation des centres-villes et centres-bourgs, et l'adaptation des entreprises locales aux enjeux de demain :

- appui à l'implantation ou au maintien d'une offre locale, et appui à la transmission des entreprises (accompagnement des cédants et repreneurs en lien avec la collectivité) ;
- analyse de l'empreinte numérique des entreprises de son territoire et accompagnement expert dans leur digitalisation, l'adaptation aux nouveaux comportements d'achats, ou aux enjeux de transition écologique et énergétique ;
- appui au développement des entreprises locales en France et à l'international, par des accompagnements personnalisés, des rencontres d'affaires et des mises en réseau.

Développer votre lien aux entreprises et commerces :

- accompagnement pour la création ou la gestion des marchés : mise en place de commissions des marchés, élaboration des règlements, etc. ;
- aide à la mise en place de commissions amiables d'indemnisation, dans le cadre de travaux sur la voie publique pouvant engendrer des difficultés d'entreprises ;
- accompagnement de la structuration ou de la relance et de la professionnalisation des unions commerciales, et dans le dialogue entre élus et commerçants.

Modalités d'accompagnement

Accompagnements, en fonction des besoins, ouverts à toutes les collectivités du territoire (ainsi qu'aux entreprises et porteurs de projet). Dans les intercommunalités disposant de conventions de partenariat avec la CCI, des modalités de prise en charge différenciées peuvent être proposées.

CONTACT



9 place Carnot
58000 NEVERS



cci.58@nievre.cci.fr



03 86 60 61 62

Pour en savoir plus :

www.nievre.cci.fr

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Thématiques



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Description de la structure

La Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Bourgogne-Franche-Comté est un établissement public géré par des artisans élus, dont l'objectif premier est de représenter les intérêts généraux de l'artisanat auprès des pouvoirs publics. Elle collabore étroitement avec l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels des territoires.

La CMA régionale et ses antennes départementales portent les réalités du terrain auprès des décideurs publics et interviennent en appui des politiques publiques de l'État et des collectivités territoriales pour définir et mettre en œuvre les projets **d'implantation, de préservation, de développement et de valorisation des entreprises artisanales et de l'artisanat.**

Formes d'accompagnement

Études et programmation

- Appui à la définition d'un programme d'actions en faveur du maintien, de l'adaptation et du développement du tissu économique, mise en place du programme défini et évaluation de son impact, en lien avec les partenaires.

Soutien à l'activité économique au commerce et à l'artisanat local

- La CMA étudie la faisabilité des projets de création, de développement ou de transmission des entreprises artisanales (étude de marché, diagnostic hygiène, accessibilité, etc.).
- La CMA aide à mettre en place une commission amiable d'indemnisation des entreprises suite à l'engagement de travaux sur la voie publique.
- La CMA accompagne à la constitution des différents dossiers d'aides financières (FISAC État, Département, Région, Europe, etc.).

- La CMA accompagne individuellement les porteurs de projet et les artisans de votre territoire. Un accompagnement collectif peut également être proposé pour suivre nos formations pour renforcer et acquérir de nouvelles compétences.

- La CMA assure l'interface avec les entreprises pour promouvoir les actions que vous souhaitez mettre en œuvre en faveur de l'artisanat (visite d'entreprises, sensibilisation des entreprises dans le cadre d'un Territoire à énergie positive, d'un Programme d'intérêt général, d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat, etc.).

Modalités d'accompagnement

Sur devis, en fonction des besoins d'accompagnement, ouvert à toutes les collectivités.

CONTACT



9 rue Romain-Baron
58027 NEVERS Cedex



economie58@artisanat-bfc.fr



03 73 55 20 20

Pour en savoir plus :
www.artisanat-bfc.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Thématiques



AGRICULTURE



AMÉNAGEMENT



BIODIVERSITÉ



ÉNERGIE



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Description de la structure

La Chambre d'agriculture joue un **rôle d'interface** entre les pouvoirs publics et le monde agricole, qu'elle connaît et accompagne au quotidien. Elle dispose d'équipes spécialisées sur plusieurs champs liés aux actions des collectivités, qui proposent des **accompagnements adaptés aux spécificités de chaque projet et territoire**.

La **Chambre d'agriculture de la Nièvre constitue un partenaire privilégié des collectivités dans les domaines liés aux enjeux agricoles et environnementaux, dans leur diversité** : accompagnement des transmissions, de la diversification et de nouvelles pratiques ; protection et valorisation des paysages ; viabilisation du foncier ; gestion de la ressource en eau ; développement des circuits courts ; développement des énergies renouvelables.

Formes d'accompagnement

→ **Foncier** : conseil juridique sur la gestion du foncier agricole (propriétés des communes, accompagnement des échanges parcellaires), conseil et avis sur les documents d'urbanisme et de planification, réalisation d'étude agricole en lien avec la thématique foncière.

→ **Circuits courts** : accompagnement dans la mise en œuvre des PAT, aide à la mise en place de circuits logistiques pour approvisionner la restauration collective, aide à la conception d'ateliers de transformation, appui à l'identification et la promotion des produits locaux (marchés de producteurs, animation d'évènements, etc.).

→ **Transition énergétique** : études sur le stockage carbone des exploitations de votre territoire, études pour l'installation d'agrivoltaïsme, appui à la structuration logistique d'une filière bois-énergie, animation de concertations locales, etc.

→ **Eau et paysages** : réalisation de diagnostics agricoles territoriaux à l'échelle des bassins versants (eau, quantité, qualité, typologie des sols, etc.), animation de démarches de concertation sur ces questions, conseil et expertise sur les projets d'ouvrage hydraulique, construction de programmes de gestion bocagère durable, conseil sur les plantations de haies, etc.

→ **Installation et transmission** : appui dans l'installation de nouveaux arrivants (dont espaces tests), facilitation des transmissions en accompagnant les cédants et repreneurs, chiffrage des projets.

Ressources : plateforme Nos Territoires, qui permet à la Chambre d'agriculture de produire des cartes et chiffres éclairant la décision des élus locaux.

Modalités d'accompagnement

Accompagnement sur mesure et sur devis ouvert à toutes les collectivités nivernaises.

L'offre complète d'accompagnement ainsi que vos contacts thématiques sont disponibles via le catalogue Terralto : <https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/nievre/infos-locales-techniques/collectivites/>.

CONTACT



25 boulevard Léon-Blum
58000 NEVERS



noemie.sansoit@nievre.chambagri.fr
terralto@nievre.chambagri.fr



03 86 93 40 00

Pour en savoir plus :
bourgognefranchecomte.
chambres-agriculture.fr/nievre

Thématiques



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Description de la structure

Créée le 1^{er} octobre 2017 à l'initiative du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, l'AER BFC, société publique locale (SPL), est majoritairement détenue par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que par 83 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) de notre territoire. L'AER BFC a pour mission d'accompagner les entreprises et les territoires des huit départements que compte la région.

Ses objectifs stratégiques sont :

- accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire,
- développer l'innovation, la transition écologique et la récupération d'énergie,

- soutenir la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins,
- promouvoir l'attractivité économique de la région.

L'AER BFC **propose également des accompagnements aux EPCI actionnaires** au soutien de leur compétence en développement économique. L'AER BFC, implantée à Besançon et Dijon, s'appuie, dans ses actions dans la Nièvre, sur un chargé de mission territorial de proximité dédié basé à Nevers.

Formes d'accompagnement

L'AER BFC accompagne les collectivités sur une variété d'actions et de projets en lien avec le développement économique local. Quelques exemples :

→ **Suivi des entreprises et des implantations du territoire avec les EPCI** (développement économique, difficulté, innovation, transition écologique, récupération d'énergie, etc.).

→ **Améliorer la connaissance du territoire pour éclairer les politiques locales** : fournir des données économiques et foncières (portrait socio-économique de territoires, plateforme de données partagées Decidata, OFER BFC, (Observatoire du foncier économique en Région Bourgogne-Franche-Comté), réaliser des études de filières, identifier et faire connaître le foncier et l'immobilier disponible, etc.

→ **Formaliser et mettre en œuvre une politique de développement économique du territoire** : diagnostics socio-économiques partagés et de l'offre d'accueil économique, élaboration de stratégie de développement économique et de son plan d'action, note de conjoncture, etc.

→ **Favoriser l'attractivité du territoire** : assistance dans la mise en œuvre et le déploiement de la stratégie de prospection d'entreprises exogènes en France, à l'étranger, sur le salon SIMI (immobilier d'entreprise) ou en conduisant des démarches de prospection ciblées, soutien à la création d'une pépinière, etc.

→ **Encourager et faciliter l'innovation des entreprises du territoire** : sensibilisation, diagnostic, plan d'action et financement, etc.

→ **Accompagner les entreprises du territoire vers une économie durable** : transfert de compétence de l'AER BFC vers l'EPCI pour un modèle économique responsable, identification des potentiels de décarbonation en entreprise ou collectivité et des projets d'énergies renouvelables, etc.

Modalités d'accompagnement

Accompagnements sur devis selon les besoins pour les EPCI actionnaires.

CONTACT

Étienne WATTERLOT
Chargé de mission Développement économique de proximité dans la Nièvre



ewaterlot@aer-bfc.com



06 83 74 23 34

Pour en savoir plus :
aer-bfc.com

Thématiques



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



SOLIDARITÉ

Description de la structure

France Active est un mouvement associatif qui soutient les entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les entrepreneurs éloignés des banques, en leur apportant financements, conseils et connexions. **Au service des collectivités** également, France Active Bourgogne est opérateur pour le département de la Nièvre du **Générateur BFC, dispositif régional favorise le développement économique de proximité, les transitions sociales et environnementales.**

Il permet d'apporter **ingénierie, financement, expertise et méthode coopérative à une collectivité engagée pour réussir durablement un projet sans porteur, sur une diversité de thématiques.** L'équipe du GBFC mène et anime des démarches de co-construction réunissant la collectivité et ses acteurs locaux. Au moyen d'une dynamique collective, l'enjeu est de révéler les besoins non pourvus et les ressources à valoriser d'un territoire pour les transformer en projets économiques à impact social et environnemental.

Formes d'accompagnement

Une démarche GBFC suit un cheminement de la sollicitation à la pérennisation, en passant par des étapes fortes de mobilisation, d'idéation, de co-construction, de structuration, d'expérimentation ou encore de financement. **Le dispositif se déroule en trois phases :**

- 1) mobilisation et détection de l'idée, avec une animation assurée par l'équipe du GBFC ;
- 2) structuration du projet, avec l'apport de l'expertise économique et financière de l'équipe (appuyer la co-construction du modèle économique, étudier une rénovation bâtementaire sous l'angle de l'activité à y installer, identifier des porteurs de projets solides, etc.) ;
- 3) lancement de l'activité, avec pour objectif d'assurer sa pérennité.

Exemples d'accompagnement

Avec l'accompagnement du Générateur, le SMET du canal du Nivernais a permis de regrouper de nombreux acteurs concernés par le linéaire pour donner une dimension économique à la stratégie de développement. Un projet riche s'est dessiné sur le périmètre de l'Escale Nature, des étangs de Baye et Vaux, regroupant des activités à destination des touristes et des habitants du territoire.

Avec l'accompagnement du Générateur, la commune de Varzy a récemment initié une démarche pour renforcer l'attractivité et le vivre ensemble du pôle de vie varzycois, avec une réflexion sur une offre multiservices.

Modalités d'accompagnement

Ce dispositif est destiné principalement à tous les EPCI de la Nièvre, prioritairement ruraux. Cependant, une démarche territoriale peut être initiée par une autre échelle de collectivité ou par un collectif d'acteurs locaux (hors collectivité).

Le coût de l'accompagnement est pris en charge aux 2/3 par le Conseil régional et l'ADEME.

Pour orienter les porteurs de projets ayant des besoins et qui vous solliciteraient :

<https://incubateur-le-t.org/>

<https://www.franceactive.org/>

CONTACT



Jean-François FIOT
Coordinateur du programme
GBFC sur la Nièvre



jean-francois.fiot@franceactive-bourgogne.org
contact@franceactive-bourgogne.org



06 15 72 72 04
03 80 71 40 47



Thématiques



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



SOLIDARITÉ

Description de la structure

L'association La Fabrique Emploi et Territoires est la Maison de l'emploi départementale, véritable outil territorial au service de l'emploi local, de l'inclusion et du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) du territoire nivernais. Elle compte 9 salariées réparties entre différents

pôles : les clauses sociales et d'insertion dans les marchés publics, le Dispositif local d'accompagnement (DLA), la plateforme des métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, et le club Les Entreprises s'engagent.

Formes d'accompagnement

LES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

→ Appui technique aux acheteurs publics et aux entreprises.

Aux côtés des collectivités, de la phase d'élaboration du marché jusqu'au bilan des opérations, la Fabrique Emploi et Territoires a pour rôle de :

- conseiller et accompagner à la rédaction du type de clause et sur la rédaction de la clause ;
- accompagner les entreprises attributaires sur le « sourcing » ;
- s'assurer de l'éligibilité des personnes positionnées sur les postes des clauses ;
- réaliser le bilan de la clause sociale du marché.

Les facilitatrices des clauses sociales de la Nièvre assurent plusieurs missions :

- promotion des clauses auprès des collectivités et acheteurs publics surtout en milieu rural ;
- animation du réseau des accompagnateurs.

La Fabrique Emploi et Territoires porte aussi un poste de coordinatrice régionale Bourgogne-Franche-Comté en coopération avec Créativ (MDE de la Métropole dijonnaise). Contact: poleclauses58@lafabriquememploi.fr

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

La chargée de mission du Dispositif local d'accompagnement (DLA), porté par la Fabrique des Territoires, accompagne les structures de l'ESS, dont une majorité d'associations dans la Nièvre, sur différentes questions qui se posent sur le maintien et le développement de l'emploi comme par exemple : le modèle économique, la gouvernance, l'organisation interne, les recrutements, la communication, etc. Les parcours du DLA sont soit individuels, soit collectifs. Contact : dla58@lafabriquememploi.fr

LA PLATEFORME DES MÉTIERS DE L'AUTONOMIE

Fin 2021, la Fabrique a été retenue par la Caisse nationale des solidarités et de l'autonomie pour mettre en œuvre une plateforme des métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées dans la Nièvre. Des actions ont été développées avec les employeurs du secteur médico-social et du soin sur leurs difficultés de recrutement et la gestion des res-

sources humaines. Un programme d'actions à destination des publics et des orienteurs a été déployé sur l'ensemble du département pour agir sur le manque d'attractivité des métiers du secteur sanitaire et social et l'aide à domicile. Contact : s.charannat@lafabriquememploi.fr

LE CLUB LES ENTREPRISES S'ENGAGENT

Les Entreprises s'engagent, c'est la communauté française des entreprises engagées pour une société inclusive et un monde durable. Autour des leaders, les entreprises du club agissent pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes vulnérables. Dans la Nièvre, le club est animé, depuis septembre 2022, par la Fabrique Emploi et Territoires avec l'appui de la DDETSPP 58, et a pour missions d'organiser des événements et des rencontres, de fédérer de nouvelles entreprises, et d'accompagner les 47 membres (à ce jour) dans la réalisation de leurs engagements inclusifs. L'objectif est de favoriser l'accès à l'emploi de tous les publics, et notamment des publics les plus éloignés du marché du travail (jeunes, personnes en situation de handicap, habitants des QPV, personnes placées sous main de justice, réfugiés, etc.) dans les entreprises du territoire. Les actions menées permettent d'accompagner collectivement des entreprises dans la mise en œuvre de leurs démarches de responsabilité sociale des entreprises (RSE), en lien avec leurs besoins en compétences.

INFO RH 58

Une chargée de mission RH propose également des rendez-vous individuels aux employeurs nivernais pour réaliser un rapide état des lieux RH, proposer des réponses concrètes et faciliter la mise en relation avec l'offre de services existantes localement (orientation vers un partenaire, action collective, formation, etc.). Un travail de prospection d'entreprises par des visites, du phoning et l'activation du réseau des partenaires locaux permet d'identifier les entreprises. Contact: k.clement@lafabriquememploi.fr

Modalités d'accompagnement

Adhésion annuelle de 58 € pour les entreprises et partenaires. Cotisation annuelle des collectivités volontaires (EPCI) 0,40 € par habitant. Cotisation forfaitaire de la Région BFC et du Département de la Nièvre.

CONTACT



La Boussole,
5 allée de la Louée
58000 Nevers



contact@lafabriquememploi.fr

v.charriere@lafabriquememploi.fr - 06 22 19 65 41

s.lerat@lafabriquememploi.fr -06 87 29 35 81

Thématiques



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Description de la structure

BGE Nièvre Yonne est une structure d'accompagnement à l'entrepreneuriat, issue du réseau national BGE créé en 1979, reconnu pour son expertise dans la formation, l'appui à la création d'entreprise et la sécurisation des parcours entrepreneuriaux. Présente sur l'ensemble du territoire grâce à un fort maillage local, BGE Nièvre-Yonne propose une offre globale permettant d'accompagner les porteurs de projet à chaque étape.

Son action s'inscrit dans quatre grands types d'accompagnement complémentaires : l'émergence des idées entrepreneuriales, la structuration économique et juridique des projets, l'accès au financement, et le développement des entreprises. BGE Nièvre-Yonne intervient ainsi auprès de toute personne souhaitant entreprendre, quels que soient son profil ou l'avancement de son projet, avec l'objectif de faire émerger et réussir des entreprises pérennes.

Formes d'accompagnement

- Sensibilisation à la création/reprise d'entreprise.
- Émergence et clarification des idées.
- Structuration du projet (business model, plan d'affaires, choix du statut, compétences entrepreneuriales).
- Accès au financement (préparation, mise en relation avec les financeurs).
- Développement de l'activité (réseaux, stratégie commerciale, outils numériques, incubateurs et clubs).

Modalités d'accompagnement

Présentiel / distanciel
Individuel / collectif

CONTACT



7 place du Général Pittié
Bâtiment Inkub Business
58000 Nevers



contact@bge-nievreyonne.fr



03 86 59 81 00

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ADEME, AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Thématiques



AMÉNAGEMENT
URBANISME

FORÊT
BIODIVERSITÉ

AGRICULTURE
ALIMENTATION

ÉNERGIE/DÉCHETS
ÉCONOMIE CIRCULAIRE

MOBILITÉ

Description de la structure

L'ADEME est un opérateur sous tutelles du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'ADEME est un acteur clé de la transition écologique, combinant gestion de projets, financement, prospective et soutien au changement de comportement pour promouvoir un avenir durable. Elle anticipe les enjeux futurs et se positionne comme un acteur prospectif, explorant les défis environnementaux à venir pour mieux orienter les politiques et les actions futures.

L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté accompagne les acteurs économiques et les collectivités locales dans la mise en place d'actions

concrètes en faveur de la transition écologique, et ce dans tous nos domaines : énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols, etc.

L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté intervient dans l'élaboration d'outils et dans la diffusion de bonnes pratiques. Elle finance des projets en donnant accès à des subventions, de la recherche à la mise en œuvre.

La direction mène ses missions en partenariat avec les acteurs du territoire, en particulier la Région, l'État, les collectivités et les acteurs socio-professionnels. Ensemble, ils favorisent la création de réseaux régionaux et assurent leur animation.

Formes d'accompagnement

Les dispositifs d'accompagnement de l'ADEME ont l'exigence de visions à 360° afin de définir des stratégies d'avenir efficaces. Ainsi, de même que les entreprises sont progressivement incitées à définir des stratégies d'adaptation au changement climatique et de décarbonation, les collectivités sont mobilisées pour s'engager dans le label Territoire Engagé Transition Écologique qui valorise les démarches intégrées Climat-Air-Énergie et Économie circulaire. Ces stratégies facilitent l'obtention des aides de l'ADEME.

Exemples d'interventions

NEVERS AGGLOMERATION : Vélo cargo à Nevers

<https://infos.ademe.fr/magazine-septembre-2022/dossier/velo-en-zone-rurale-levons-les-idees-recues/>

Participation de Nevers au Challenge régional de la mobilité

<https://infos.ademe.fr/magazine-septembre-2022/dossier/velo-en-zone-rurale-levons-les-idees-recues/>

Premier Challenge de la mobilité « Au boulot à vélo »

En septembre 2020, Nevers Agglomération a lancé son premier Challenge de la mobilité « Au boulot à vélo » pour inciter les salariés à venir au travail à vélo pendant une semaine.

Modalités d'accompagnement

Sur notre plateforme dédiée, les porteurs de projet peuvent consulter l'ensemble de nos dispositifs d'aide et déposer leur dossier de candidature. Découvrez tous nos financements sur Agir pour la transition écologique.

CONTACT



44 rue de Belfort, 25000 BESANÇON
15 boulevard de Broesses, 21000 DIJON
8 h 30-12 h 30/14 h 30-17 h du lundi au vendredi



ademe.bourgognefranche-comte@ademe.fr



03 81 25 50 00

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA NIÈVRE (ALEC)



Thématiques



ENERGIE/DÉCHETS

Description de la structure

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Nièvre est une association issue d'un partenariat entre acteurs publics, créée en 2010 et destinée à informer, conseiller, mobiliser et accompagner les Nivernais sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Elle accompagne également les collectivités sur le choix d'une énergie thermique renouvelable, et ce sur la moitié Est du département (le PNR du Morvan couvre l'autre partie). Forte de sa proximité, l'ALEC de la Nièvre peut vous accompagner ainsi que vos habitants sur les projets de transition énergétique.

Formes d'accompagnement

L'ALEC peut réaliser des analyses d'opportunité sur des projets d'implantation ou développement d'énergies renouvelables thermiques (bois, géothermie, solaire) pour les collectivités et porteurs de projet.

Elle est par ailleurs opératrice du guichet unique France Rénov' sur la totalité du département et peut donc apporter des réponses aux habitants de votre territoire, en les accompagnant dans leur rénovation énergétique (conseils sur les choix opportuns de travaux d'équipement, de source d'énergie, renseignements sur les aides financières, énergies renouvelables, etc.).

Un accompagnement spécifique est réalisé auprès des habitants identifiés comme ayant des difficultés à faire face aux factures d'énergie. Enfin, des animations de sensibilisation sur l'énergie complètent ses interventions.

Modalités d'accompagnement

Accompagnement gratuit ouvert à toutes les collectivités de la Nièvre ainsi qu'aux habitants et copropriétés de votre territoire.

CONTACT



13 avenue Pierre-Bérégovoy
58000 NEVERS



contact@ale-nievre.org



03 86 38 22 21

Pour en savoir plus :
www.ale-nievre.org

Thématiques



Description de la structure

L'Agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin Loire-Bretagne une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau, et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente pour :

- lutter contre les pollutions de toute nature,
- gérer la ressource en eau et satisfaire les usages,
- préserver les équilibres écologiques et les milieux aquatiques.

Formes d'accompagnement

Accompagnement technique et/ou financier.

Exemples d'interventions

• ADDUCTION EN EAU POTABLE

Mise en place des périmètres de protection.
Amélioration des performances des stations de traitement.
Mise en place d'équipements permettant la lutte contre les fuites.
Mise en place de compteurs de sectorisation, télérelève.
Sécurisation de la ressource, interconnexions.

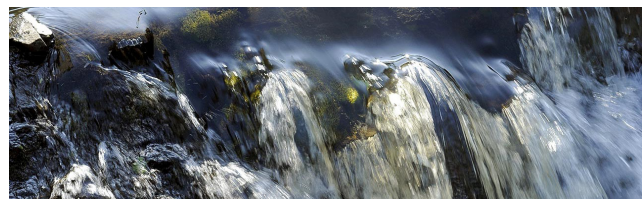
• EAUX USEES

Diagnostic et réhabilitation des réseaux d'assainissement.
Réhabilitation des installations non collectives.
Amélioration des performances des stations d'eaux usées.
Opérations collectives de mise en conformité des raccordements.
Mise en séparatif.
Identification des gisements et réutilisation des eaux non conventionnelles.
Fiabilisation de l'autosurveillance.

• EAUX PLUVIALES

Désimperméabilisation et renaturation en contextes urbains, ruraux, cours d'école, etc.
Mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales.
Identification et réutilisation des eaux de pluie.

- Études diagnostiques, études patrimoniales et schémas directeurs.
- Animation des politiques territoriales, départementales, etc.
- Conventions de partenariat.
- Etc.



Modalités d'accompagnement

Ces aides permettent notamment aux collectivités locales de faire levier et de contribuer au lancement de grands projets de réhabilitation d'ouvrages vétustes, d'aménagement de nouveaux territoires plus soucieux de la ressource en eau, de reconquérir la qualité de l'eau d'une rivière ou d'un fleuve.

CONTACT



19 allée des Eaux-et-Forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
9 h 15-11 h 45/14 h-16 h du lundi au vendredi



allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



04 73 17 07 10

Thématiques



Description de la structure

L'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) met en œuvre la politique de l'eau du bassin hydrographique de la Seine en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers.

Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques. Ils préservent et favorisent les cycles de vie d'une grande variété d'espèces et donc de la biodiversité.

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau et climat » 2019-2024, élaboré et adopté par le comité de bassin. Le programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques.

Formes d'accompagnement

Exemples d'interventions

Accompagné d'abord par l'agence pour la réalisation de son schéma directeur eau potable, le syndicat Charles-Chaigneau (Tannay) met actuellement en œuvre une grande partie des actions de réhabilitation, d'amélioration et d'entretien de son patrimoine de canalisations de distribution.

Il prévoit le remplacement de plus de 9 km de canalisations fuyardes, soit plus de 3 % de son patrimoine, visant ainsi une augmentation du rendement du réseau d'environ 10 % et une réduction de plus de 53 000 m³/an des prélèvements sur la nappe du Bazois, indemne de pollutions dues à l'activité humaine. L'agence a contribué au financement à hauteur de 60 % du projet qui se chiffre à 2 000 000 € HT. L'État, au travers de la DETR, apporte également 20 % d'aide.

Retrouvez toutes les modalités d'intervention de l'Agence de l'eau sur le site internet :

www.eau-seine-normandie.fr



Modalités d'accompagnement

Subventions aux travaux prioritaires pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux naturels et pour les besoins d'adaptation au changement climatique : assainissement, sécurisation de l'alimentation en eau potable, restauration et reconquête des cours d'eau et zones humides, transition vers une agriculture plus durable. Les projets prioritaires sont notamment ceux inscrits au plan d'action opérationnel territorialisé approuvé par le préfet et dans les contrats de territoire Eau & Climat.

CONTACT



Direction territoriale Seine Amont
8 cours Tarbé CS 70702
89107 SENS Cedex
8 h 30-12 h 30/13 h 30-17 h du lundi au vendredi



www.eau-seine-normandie.fr



03 86 83 16 70

CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Thématiques



AMÉNAGEMENT
OUVRAGE D'ART



ENERGIE



TRANSPORT
MOBILITÉS

Description de la structure

Le CEREMA intervient auprès des collectivités pour adapter les territoires au changement climatique :

- expertise technique et conseil méthodologique,
- appui aux politiques publiques,
- innovation, recherche, normalisation et coopération internationale.

Formes d'accompagnement

Le CEREMA agit dans différents domaines :

• Expertise territoriale intégrée

Stratégies de territoire, concertation, gestion des friches, etc.

• Bâtiment

Gestion du patrimoine immobilier, performance environnementale et énergétique, qualité de l'air intérieur, radon, ventilation, bruit, etc.

• Mobilités

Politiques et services de mobilité, transformation des mobilités, sécurité des déplacements, etc.

• Infrastructures de transport et ouvrages d'art

Gestion de patrimoine, auscultation de chaussées, études matériaux, géotechnique routière, assistance travaux, certification, etc.

• Environnement et risques

Renaturation, biodiversité, gestion de l'eau, économie circulaire, risques naturels, bruit et vibrations, barrages et digues, etc.

Exemples d'interventions

- Accompagnement du CD 58 dans la mise en place d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.
- Appui à la commune de Cosne-sur-Loire dans le cadre d'Action Cœur de ville.
- Recrutement d'un chef de projet pour accompagner les communes Villages d'avenir dans la Nièvre.
- Appui à la stratégie patrimoniale (écoles, etc.) de la commune de Genlis.
- Sensibilisation « plan de circulation favorable au vélo » à Dijon Métropole.
- Amélioration de la résilience des routes au retrait-gonflement des argiles (expérimentation sur la RD9 à Flavigny).
- Étude de renforcement des routes du bois (Morvan-Vézelay).
- Programme national ponts (près de 400 ouvrages en Côte-d'Or)

Modalités d'accompagnement

- Assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Expertise et ingénierie : études, diagnostics de sites, caractérisation de matériaux, dimensionnement, etc.
- Accompagnement méthodologique, conseils et retour d'expériences, expérimentation.
- Contrôle et assistance travaux.
- Formations, journées techniques et animation d'ateliers.
- Centre de ressources (capitalisation, diffusion).

CONTACT



Agence d'Autun
Bourgogne-Franche-Comté



Emmanuel GILLES DE LA LONDE
Emmanuel.gilles-de-la-londe@cerema.fr



03 85 86 67 00

Thématiques



Description de la structure

Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité en vertu de l'article L. 111-52 du Code de l'énergie et des cahiers des charges de la concession de distribution publique d'électricité. À ce titre, Enedis est notamment chargé, dans le cadre d'un contrat de concession signé avec l'Autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE / SIEEEN), d'assurer la conception et la construction des ouvrages ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs à

ces réseaux, d'exploiter ces réseaux et d'en assurer l'entretien et la maintenance, conformément à l'article L-322-8 du Code de l'énergie. Outre ses missions historiques, grâce à la modernisation des réseaux, Enedis met à disposition des collectivités locales des données concernant leur patrimoine (réseaux, ouvrages, comptages). Cela contribue activement aux projets liés à la transition écologique au cœur des territoires.

Formes d'accompagnement

Un espace personnalisé

Accéder à vos données simplement grâce à un compte sur le périmètre de la collectivité. Simulateurs, consommations détaillées, courbes de charge, informations sur les coupures et travaux en cours : un grand nombre de données et d'informations accessibles facilement et n'importe quand.

Rendez-vous sur enedis.fr rubrique « Mon compte »

Accompagnement dans vos projets liés à la transition écologique

Vous envisagez un projet de production par énergie renouvelable ? Mieux maîtriser notre consommation ? De la réflexion à la mise en service en passant par le raccordement, Enedis vous accompagne. Par exemple, si vous souhaitez mettre en œuvre une autoconsommation collective patrimoniale, Enedis vous guide dans les différentes étapes qui vous permettront de faire aboutir votre projet.

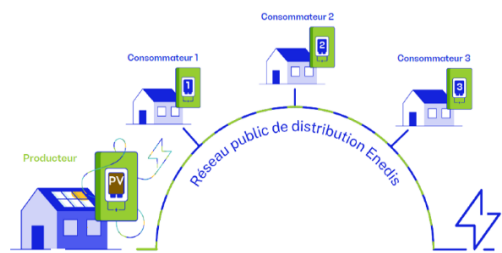
Votre portail collectivité : point d'entrée unique à l'ensemble de vos services

21

Des parcours simples, riches et performants

- Je veux avoir de la visibilité sur les actions menées par Enedis sur mon territoire :**
 - ✓ Accéder aux travaux d'Enedis sur votre territoire
 - ✓ Visualiser les coupures en cours
 - ✓ Accéder à la cartographie du réseau
- Je veux suivre mes données de consommation / production :**
 - ✓ Un espace « Mesures et Services » permettant la consultation et l'analyse des données de consommation / production de la veille (3 ans d'historique)
 - ✓ Des fonctions de rapports et d'alertes
 - ✓ Des données disponibles par API
- Je veux préparer mes projets de raccordement :**
 - ✓ Accéder aux capacités du réseau
 - ✓ Identifier les zones les plus propices pour accueillir vos nouveaux projets
 - ✓ Simuler vos projets de raccordement une fois que vous avez localisé votre projet
 - ✓ Effectuer vos demandes de raccordement
- Je veux accéder aux documents de référence Enedis pour m'aider dans mon quotidien :**
 - En tant qu'Autorité Concedante, je consulte les CRAC / Tableau de bord concessions

Une autoconsommation collective (ACC) est constituée de plusieurs sites géographiquement distants se partageant une production locale en utilisant le Réseau Public de Distribution d'Electricité exploité par Enedis.



Modalités d'accompagnement

Enedis, de par sa mission de service public, accompagne gratuitement les collectivités dans leurs projets et est en appui de toutes leurs demandes telles que projets de raccordement, maintenance du réseau, qualité de fourniture, transition énergétique, ACC, raccordements des ENR, etc. Contactez votre interlocuteur privilégié.

CONTACT

Enedis Service Collectivités Locales
520, rue Jules-Verne
58600 GARCHIZY



Régis BARAO / Alain GALLOIS
brgne-collectivites@enedis.fr



09 69 32 18 11

Pour en savoir plus :
mon-compte-client.enedis.fr

Thématiques



Description de la structure

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public placé sous la tutelle des ministères de l'Écologie et de l'Agriculture, dont les missions sont de protéger et restaurer la biodiversité. L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, en lien avec l'État, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les citoyens, etc.

Formes d'accompagnement

- Appui technique auprès des services instructeurs.
- Mobilisation citoyenne en intervenant lors de manifestations pour présenter les enjeux environnementaux.
- Financement des Atlas de la biodiversité communale (ABC) : l'ABC est une démarche volontaire permettant aux communes ou aux intercommunalités de mieux connaître la biodiversité de leur territoire, de sensibiliser à cette richesse et d'aider aux décisions locales.
- Mise en place des aires terrestres éducatives dans les écoles : Inspirées des aires marines éducatives, les aires terrestres éducatives confient la gestion participative à des élèves et à leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain, etc. Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen.
- Label Territoire engagé pour la nature : l'initiative vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales. Cet échelon est déterminant pour répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire.



Roches de Mouthier. Crédit photo : Sébastien Lamy / OFB



Prairie humide à Gien-sur-Cure. Crédit photo : Fabien Salles / OFB

Modalités d'accompagnement

Sur sollicitation des collectivités territoriales et en fonction des appuis demandés.

CONTACT



3 rue des Chaumières
58000 NEVERS



sd58@ofb.gouv.fr



03 86 30 68 38



Thématiques



FORÊT
BIODIVERSITÉ



ÉNERGIE



SOLIDARITÉ

Description de la structure

En tant qu'établissement public industriel et commercial (EPIC) placé sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Écologie, l'ONF se voit confier par l'État la gestion des forêts publiques françaises relevant du régime forestier.

Aux côtés des communes forestières et de ses partenaires, l'ONF agit au cœur des grands enjeux du développement durable :

- > l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- > la production de bois ;
- > la préservation de la biodiversité ;
- > la prévention des risques naturels, etc.

La présence et l'action de l'ONF en font un acteur clé de l'innovation et de l'attractivité des territoires.

Formes d'accompagnement

Grâce à l'action de plus de 50 personnels répartis sur l'ensemble du département, l'agence ONF Bourgogne-Ouest accompagne les collectivités territoriales dans la gestion de leur forêt, que ce soit dans le cadre du régime forestier ou des missions d'intérêt général :

- élaboration des documents de gestion ;
- martelage des coupes ;
- programmation des travaux nécessaires ;
- surveillance des exploitations forestières et plus largement du domaine ;
- défense des forêts contre l'incendie (DFCI), etc.
- ou dans le cadre de prestations concurrentielles :
 - réalisation de travaux ;
 - expertises diverses comme l'arbre conseil ;
 - commercialisation du bois sous contrat d'approvisionnement.

Exemples d'interventions

À ce jour, plus de 40 collectivités ont choisi, sur le territoire de l'agence Bourgogne-Ouest, de **commercialiser une partie ou la totalité des bois vendus grâce à un ou plusieurs contrats d'approvisionnement conclus entre l'ONF et un transformateur local**. Cette modalité de commercialisation permet de valoriser localement la ressource, de maintenir des emplois au sein de nos territoires (bûcherons, débardeurs, employés de scierie, etc.) mais aussi d'assurer aux collectivités une valorisation financière de leur produit. Cette commercialisation permet également de faire preuve de réactivité lorsque des événements climatiques imposent une exploitation rapide, comme cela fut le cas, après les orages de l'été 2024, sur la forêt communale de La Chapelle-Saint-André.

Modalités d'accompagnement

L'agence ONF Bourgogne-Ouest intervient dans le cadre du régime forestier auprès de plus de 130 collectivités propriétaires de forêt bénéficiant de ce même régime forestier. Pour ces missions (document des gestion, martelage, surveillance, etc.), les collectivités reversent 10 à 12 % des recettes dites forestières à l'ONF au titre des frais de garderie.

Les prestations concurrentielles peuvent être proposées aux collectivités, propriétaires ou non de forêt, mais aussi aux particuliers.

CONTACT



24 rue Charles-Roy
58020 NEVERS



Jérôme MOLLARD,
Directeur agence ONF Bourgogne-Ouest
jerome.mollard@onf.fr



06 03 77 02 60

Thématiques



GRUPEMENT DE
LABORATOIRES
D'ANALYSES PUBLICS



SANTÉ
ANIMALE



HYGIÈNE
ALIMENTAIRE



EAU
ET ENVIRONNEMENT



S A N T É
PUBLIQUE

Description de la structure

TERANA est un GIP (groupement d'intérêt public) qui regroupe les laboratoires départementaux publics du **Cantal, Cher, Drôme, Indre, Loire, Haute-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme et Rhône**. Les 350 agents réalisent quotidiennement des analyses pour la santé animale, l'eau et l'environnement et l'hygiène alimentaire afin d'assurer la santé publique de nos territoires.

Formes d'accompagnement

Pour accompagner ses clients industriels, éleveurs, vétérinaires, métiers de bouche et collectivités, TERANA propose ses **60 ans d'expertise** en audit et formation sur mesure (hygiène, gaspillage alimentaire, équilibre nutritionnel, risque légionelles, qualité de l'air en intérieur, etc.).

TERANA dispose d'un bureau d'études pour l'**assainissement** et les **milieux aquatiques naturels**, d'un laboratoire de **métrologie**, de la com-

pétence technique en analyses de **génétique animale et environnementale** et en **prélèvements** d'échantillons : nos équipes garantissent la réalisation de vos prélèvements sur tout le territoire du GIP dans tous nos domaines d'expertise.

Modalités d'accompagnement

- **Hygiène alimentaire** : industriels agroalimentaires, métiers de bouche, restaurateurs et restauration collective, TERANA propose son expertise en audit et formation sur-mesure (hygiène, gaspillage alimentaire, équilibre nutritionnel) et en métrologie avec l'étalonnage de sondes de température.
- **Eau et environnement** : industriels, collectivités, gestionnaires d'établissements recevant du public (crèches, centres de loisirs, campings, établissement de soins thermaux, etc.), maîtres d'œuvre de chantiers. TERANA dispose d'un bureau d'études pour l'**assainissement** et les **milieux aquatiques naturels et de technologies de pointes en analyses hydrologiques et environnementales**, du prélèvement à l'analyse des échantillons.
- **Santé animale** : TERANA met au service des professionnels de l'élevage son savoir-faire en analyses pour la santé animale, génétique et diagnostic vétérinaire.

CONTACT



nievre@labo-terana.fr
communication@labo-terana.fr

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Thématiques



**AMÉNAGEMENT
D'ESPACES PUBLICS
MAÎTRISE D'OEUVRE**

Description de la structure

L'Agence technique départementale Nièvre Ingénierie est un établissement public administratif créé en 2019 à l'initiative du Département de la Nièvre pour répondre aux besoins des collectivités en matière d'ingénierie publique, alors que l'offre publique comme privée au niveau local était peu développée ou inadaptée.

Nièvre Ingénierie réalise des prestations intégrées : l'agence est une quasi-régie pour chacun de ses membres, qui peuvent ainsi faire appel à ses services sans mise en concurrence.

Formes d'accompagnement

Nièvre Ingénierie propose aux collectivités de la Nièvre une assistance dans la définition de leur projet dans **les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de l'aménagement d'espaces publics, particulièrement de voirie.**

Les agents de Nièvre Ingénierie **ont également les compétences techniques et administratives pour effectuer de la maîtrise d'œuvre.** Dans ce cas, Nièvre Ingénierie accompagne la collectivité de la définition du projet à la réception des travaux, en passant par la rédaction des pièces du marché public et le suivi des travaux.

Nièvre Ingénierie accompagne également les collectivités sur l'instruction des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol délivrés sur le territoire de la commune.

Exemples de projets accompagnés


- entretien de voirie ;
- aménagements de sécurisation routière ;
- réhabilitation de places et aménagement de centre-bourg ;
- renforcement de routes forestières ;
- réhabilitation ou création de réservoirs d'alimentation en eau potable, station d'épuration, etc. ;
- création ou renouvellement de réseaux d'alimentation en eau potable ou assainissement ;
- assistance à la gestion des services publics d'eau potable ou d'assainissement ;
- renouvellement de DSP.

Modalités d'accompagnement

Une adhésion à Nièvre Ingénierie est nécessaire. Elle permet notamment aux adhérents de choisir Nièvre Ingénierie sans procédure de mise en concurrence. Cette adhésion est calculée en fonction du nombre d'habitants et de la compétence choisie. Les prestations sont proposées au tarif en vigueur, en fonction des projets et besoins.

Toutes les collectivités, EPCI et syndicats peuvent adhérer.

CONTACT

 14 bis rue Jeanne-d'Arc
58000 NEVERS



Pôle aménagement : atd@nievre.fr
Pôle urbanisme : urbanisme@nievre.fr



03 58 57 05 32

Thématiques



**AMÉNAGEMENT D'ESPACES
PUBLICS, CONSTRUCTION,
RÉHABILITATION**



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

Description de la structure

Nièvre Aménagement **intervient dans le domaine de l'aménagement et de la construction pour développer les territoires** : construction et rénovation de bâtiments communaux et d'équipements publics, redynamisation des cœurs de ville, création ou réhabilitation d'espaces publics respectueux de l'environnement. Nièvre Aménagement peut également appuyer des projets de renouvellement et de création d'habitations ou de parcs d'activités économiques, ou encore accompagner des montages immobiliers innovants et complexes.

L'**implantation de Nièvre Aménagement** lui permet par ailleurs d'avoir une connaissance approfondie du marché économique local et d'être réactive face aux aléas qui pourraient surgir pendant le déroulement des opérations.

Formes d'accompagnement

Dans son champ d'appui aux collectivités, **Nièvre Aménagement peut intervenir** :

- dans le cadre d'**études de faisabilité ou de montage d'opérations** ;
- dans le cadre de **concession d'aménagement, de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'assistance à maîtrise d'ouvrage** ;
- dans le cadre d'**opérations en propre**.

Nièvre Aménagement est également actionnaire de la société foncière Cœurs de Nièvre (aux côtés de la Banque des Territoires) et **gestionnaire** de la Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale de la Nièvre.

- **La Foncière Cœurs de Nièvre** a pour vocation l'acquisition et la gestion d'actifs immobiliers commerciaux dans les villes et villages, en priorité ceux labellisés Action Cœur de ville et Petites Villes de demain.
- **La SEM patrimoniale** a pour vocation l'acquisition et la gestion d'actifs immobiliers industriels, tertiaires et artisanaux.

Exemples de réalisations

Mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes Bazois Loire Morvan - Aménagement du bassin de Cercy-la-Tour : l'objectif du projet était de développer les activités fluviales et les offres de services touristiques. Les cheminements pédestres ont été repensés, ainsi que la Véloroute le long du canal, de manière à être plus agréables aux usagers. Afin d'améliorer l'offre touristique, l'Office du tourisme a été réaménagé, de même que le camping municipal. Une guinguette ainsi que des jeux pour enfants ont été implantés.

Assistante maîtrise d'ouvrage avec la commune de Châtillon-en-Bazois - Réalisation du plan-guide pour redynamiser le centre-bourg : le plan-guide est un document évolutif qui constitue un « fil rouge » et définit les axes structurants de projets de redynamisation et d'aménagement du centre-bourg à long terme. Inscrit dans la démarche des Villages du futur, il a été construit grâce à plusieurs concertations publiques avec les habitants.


Modalités d'accompagnement

- Accompagnement sur mesure et sur devis, en fonction des besoins.
- Réponses aux consultations et appels d'offre.
- Pour toutes les collectivités (communes, EPCI, Département).

CONTACT

 11 rue Bovet
58027 NEVERS CEDEX

 contact@nievreamenagement.com

 03 86 57 44 75

Thématiques



Description de la structure

Nièvre Habitat est le **premier bailleur social du département** avec plus de 8 000 logements répartis sur une soixantaine de communes. Ses missions et métiers sont diversifiés, afin de répondre aux différents besoins en matière d'habitat sur le territoire nivernais.

Nièvre Habitat œuvre d'abord pour construire, réhabiliter et gérer des logements, pour permettre une offre de logements de qualité à des prix accessibles. La diversité de son patrimoine permet d'apporter une **réponse au plus grand nombre** en matière de logements et de **favoriser la mixité sociale**.

Par ailleurs, **Nièvre Habitat offre aux locataires des services de proximité et des accompagnements personnalisés**, et contribue à favoriser la fluidité des parcours résidentiels, ainsi que l'accession à la propriété.

Nièvre Habitat est également un acteur engagé dans les dynamiques locales et d'avenir.

Nièvre Habitat a engagé une **dynamique de réhabilitations et de restructurations de son patrimoine**, pour renforcer sa durabilité et sa qualité, en améliorant la sécurité et le confort des logements. Cette dynamique vise également à améliorer la performance thermique des bâtiments pour générer des économies de charges et contribuer à la transition climatique. Du fait de ses activités et programmes de travaux et de son patrimoine, Nièvre Habitat est par ailleurs **un maître d'ouvrage et un employeur local**, un acteur économique qui participe à la dynamique du territoire.

Formes d'accompagnement

Nièvre Habitat **peut accompagner les collectivités par les projets d'habitat qu'il réalise, qui contribuent à l'attractivité territoriale.** Ces projets sont définis et programmés dans le cadre d'un Plan stratégique patrimonial à 10 ans.

Nièvre Habitat peut également accompagner les collectivités souhaitant mener des initiatives locales en faveur de la solidarité et de la citoyenneté au sein de son parc de logements.

Les équipes peuvent appuyer **la mise en place d'actions, ateliers ou manifestations** pour rompre l'isolement et favoriser les échanges et rencontres, renforcer les liens de voisinage, rassembler les générations et les cultures ou encore sensibiliser à la préservation et l'amélioration collectives du cadre de vie.

Modalités d'accompagnement

Les collectivités peuvent contacter Nièvre Habitat pour envisager des actions, en fonction des besoins dans les quartiers ou habitations identifiées.

CONTACT



1 rue Émile-Zola
58020 NEVERS



contact@nievrehabitat.com



03 86 21 67 00

Pour en savoir plus :
www.nievrehabitat.com

Thématiques



**AMÉNAGEMENT
D'ESPACES PUBLICS
MAÎTRISE D'OEUVRE**

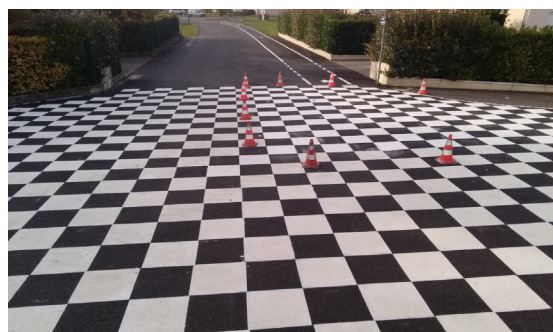
Description de la structure

Aujourd'hui service du Département de la Nièvre, Nièvre Travaux et Matériels propose une gamme de prestations et de produits à destination des collectivités du territoire en parallèle de ses missions réalisées en régie pour le Conseil départemental.

Formes d'accompagnement

Nièvre Travaux et Matériels propose des prestations de travaux payantes aux communes et intercommunalités du territoire : préparation et réalisation de revêtements routiers à froid (enduits superficiels d'usure et reprofilage de chaussée), marquage routier (lignes de séparation de chaussée à l'axe, lignes de rive, marquage des stops, « cédez le passage », passages piétons, zébra, etc.) ou encore pose/dépose de glissières de sécurité. À l'occasion de ces prestations, Nièvre Travaux et Matériels peut également tenir un rôle de conseil. Ces prestations sont essentiellement réalisées dans le cadre d'une campagne annuelle menée d'août à octobre.

Le service propose également à la vente des produits de chaussée (grave émulsion, grave dense à froid, enrobé à froid stockable) issus de sa centrale d'enrobage à froid, ainsi que des produits de signalisation.



Modalités d'accompagnement

Prestations de travaux à destination des collectivités du territoire : sur sollicitation directe, payantes, sur devis établi en fonction d'un barème annuel départemental.

Vente des produits de chaussée et de signalisation : sur ouverture d'un compte chez Nièvre Travaux et Matériels, selon des tarifs définis par le barème annuel départemental.

CONTACT



Nièvre Travaux et Matériels
(Conseil départemental de la Nièvre)
1 quai de la Jonction
58000 NEVERS



Pierre MARSONI, responsable exploitation travaux de voirie
pierre.marsoni@nievre.fr



03 86 71 93 00

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)



Thématiques



AMÉNAGEMENT



ESPACES NATURELS
BIODIVERSITÉ

Description de la structure

Le CAUE de la Nièvre a pour rôle de **préserver et de promouvoir la qualité architecturale et paysagère dans le département. Il intervient auprès des collectivités locales** pour réfléchir au programme d'équipements et d'espaces publics, prévoir des actions cohérentes en matière d'urbanisme, susciter la prise en compte du paysage et de l'environnement, rapprocher les partenaires d'un projet d'aménagement et encourager la participation des usagers. Ses conseillers, architectes et paysagiste, proposent des pistes de réflexion **en amont des projets**.

Formes d'accompagnement

CONSEILLER

Les collectivités peuvent être aidées dans **tout projet touchant au bâti et à l'aménagement** : construction, extension, réhabilitation ou adaptation d'un équipement ou d'un espace public à de nouveaux usages. Votre CAUE vous aide à clarifier vos besoins, vous conseille sur les potentialités des lieux et vous renseigne sur les matériaux et les végétaux adaptés.

Le CAUE peut ainsi réaliser **des diagnostics d'espaces, du bâti et des usages**, pour vous aider à monter des programmes pertinents en amont de l'intervention d'un maître d'œuvre, et peut vous **accompagner dans la rédaction du cahier des charges pour choisir celui-ci**.

Le CAUE intervient également sur le terrain, **lors des ateliers mensuels d'aménagement**, avec ses partenaires DDT et UDAP, dans le cadre d'une réflexion globale autour de vos projets.

Le CAUE peut également **fournir un appui pour impliquer la population dans vos réflexions**, en organisant des ateliers et des balades. En parallèle, les architectes-conseillers du CAUE conseillent les particuliers en différents points du territoire.

INFORMER ET SENSIBILISER

Le CAUE organise des visites architecturales, urbaines et paysagères pour tous types de publics, dont les élus et les agents territoriaux, ainsi que des expositions et des conférences portant sur les mêmes thématiques.


Le CAUE met également à disposition de tous **son centre de ressources spécialisé en architecture, paysage, urbanisme et environnement** : www.caue-ressources.fr.


Autres outils documentaires : un bulletin de veille hebdomadaire, des publications thématiques, le site www.observatoire-caue.fr valorisant des réalisations architecturales et paysagères nivernaises, le site www.itineraires-caue.fr proposant des parcours de découverte.

Modalités d'accompagnement

L'accompagnement du CAUE est **gratuit pour les collectivités** qui sont cependant invitées à adhérer chaque année à l'association. Se situant toujours hors du champ de la maîtrise d'œuvre, le CAUE peut être amené à vous proposer une convention pour définir son intervention, si celle-ci dépasse le simple conseil.

CONTACT

 caue58@wanadoo.fr

 03 86 71 66 90 le matin

Pour en savoir plus :
www.caue58.com

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DOUBS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Thématiques



AMÉNAGEMENT
URBANISME
PLANIFICATION



ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE
COMMERCE



HABITAT

Description de la structure

L'Établissement public foncier (EPF) du Doubs a été créé en 2007 ; il est devenu l'EPF Doubs Bourgogne-Franche-Comté en 2017. Conformément au Code de l'urbanisme, le rôle de l'EPF est d'accompagner ses collectivités adhérentes dans la définition et la mise en œuvre d'actions foncières relatives à l'aménagement de leur territoire.

Formes d'accompagnement

L'EPF intervient en matière de portage foncier : il a ainsi vocation à acquérir directement, sur demande d'une collectivité membre, des biens bâtis ou non bâtis, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité (ou à tout autre organisme désigné par celle-ci) lorsqu'elle est prête à réaliser son projet.

L'EPF développe également, au travers d'un Organisme de foncier solidaire, une nouvelle activité ayant pour objectif de proposer aux ménages aux revenus modestes des logements en accession à la propriété à des coûts maîtrisés.

Types d'interventions :

- **acquisitions** : négociation amiable, préemption ou expropriation ;
- **gestion** : gestion patrimoniale des biens acquis, travaux de proto aménagement (déconstruction, dépollution, désamiantage) ;
- **rétrocession** : revente à la collectivité ou à un tiers désigné au terme de la durée du portage (14 ans maximum) ;
- **ingénierie foncière** : accompagnement des collectivités dans la définition et la mise en œuvre d'actions foncières.

Exemples de réalisations

La commune de Saint-Amand-en-Puisaye a souhaité accompagner le projet de développement de la Recyclerie de Puisaye, à l'étroit dans les locaux qu'elle occupait jusqu'à présent. Elle a ainsi sollicité l'EPF en mai 2021 en vue de l'acquisition des bâtiments de l'ancienne poterie Normand. L'EPF a acheté les biens concernés pour le compte de la commune en octobre 2021 au prix de 120 000 € HT. Les locaux ont été mis à disposition de l'association La Recyclerie Saint-Amand-en-Puisaye par bail conclu en novembre 2021.

La démarche de rétrocession des biens est actuellement en cours. La durée du portage a ainsi permis à l'association de préparer dans les meilleures conditions son projet d'économie sociale et solidaire, soutenu par la commune, au service de l'attractivité du territoire.



Modalités d'accompagnement

- L'adhésion à l'EPF est gratuite mais emporte la perception de la taxe spéciale d'équipement par l'EPF sur le territoire concerné.
- Les collectivités s'obligent au respect des conditions et modalités de portage figurant au règlement intérieur de l'EPF (notamment l'engagement de garantir le rachat du bien concerné en fin de période de portage).
- L'EPF perçoit chaque année de la part du bénéficiaire une participation qui comprend impôts et taxes + frais de portage annuels.

CONTACT



21 rue Louis-Pergaud
25000 BESANÇON
8 h - 12 h / 13 h - 17 h du lundi au jeudi
8 h - 12 h le vendredi



Élie ROCH, chargé d'opérations foncières
elie.roch@epfdoubsbfc.fr



06 82 04 02 21

Thématiques



HABITAT



Description de la structure

La délégation locale de l'Anah peut accompagner les collectivités dans l'élaboration d'une stratégie d'intervention sur l'habitat privé, en cohérence avec les priorités de l'Anah : la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et le traitement des copropriétés en difficulté. Au niveau local, la préfète est la déléguée départementale de l'Anah ainsi que le directeur départemental des Territoires qui est le délégué adjoint.

Formes d'accompagnement

Les interventions sur le parc privé doivent prendre en compte les spécificités locales : caractéristiques du marché immobilier, du bâti et de l'occupation des logements. C'est pourquoi la délégation peut financer des études locales sur l'habitat privé. En fonction des besoins, la mise en place d'un dispositif opérationnel (programme de l'Anah) peut être envisagée dans un second temps.

La délégation peut aussi accompagner les collectivités dans l'attribution de subventions pour des projets spécifiques : réhabilitation de copropriétés ou d'immeubles dégradés, financement des travaux d'office dans la cadre de la lutte contre l'habitat indigne, etc.

Exemples de réalisations

La commune de La Charité-sur-Loire a bénéficié de subventions de l'Anah pour la réalisation d'un diagnostic sur l'habitat. Les problématiques étant importantes (vacance, ancienneté du parc, passoires énergétiques, etc.), la commune a souhaité s'engager dans une démarche de contractualisation avec l'Anah.

Afin de mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU), une étude pré-opérationnelle a ainsi été financée. Depuis le 1^{er} janvier 2023, cette OPAH-RU est opérationnelle et les missions de l'opérateur en charge du suivi-animation sont subventionnées par l'Anah.

Enfin, le poste de chef de projet PVD pour les communes de La Charité, Guérigny et Prémery est financé à 50 % par l'Anah, au titre du pilotage de cette opération complexe.

Modalités d'accompagnement

Stratégie d'intervention habitat

Diagnostics : taux de subvention de 50 % (plafond de dépenses de 100 K€ HT).

Études pré-opérationnelles, afin de définir le contenu des programmes de l'Anah : taux de subvention de 50 % (plafond de dépenses de 200 K€ HT)

Aides spécifiques

Les aides Anah pour les collectivités sont liées à ses priorités ou à l'existence d'un programme (ACV, PVD, etc.). Il convient de contacter la délégation pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

CONTACT



Cité Colbert
Rue Simone-Veil
58000 NEVERS



ddt-anah@nievre.gouv.fr



03 58 12 63 71

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU GRAND NEVERS

Thématiques



HABITAT

syndicat mixte du
SCoT
du Grand Nevers

Description de la structure

Créé en 2010, le syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Nevers est un établissement public de coopération intercommunale en charge de l'élaboration et du suivi du schéma de cohérence territoriale du territoire structuré autour de Nevers. Ce territoire couvre 6 intercommunalités (agglomération de Nevers, communautés de communes des Bertranges, Amognes-Cœur du Nivernais, Sud-Nivernais, Nivernais Bourbonnais et Loire et Allier), 108 communes et environ 128 000 habitants répartis sur une superficie de plus de 2 500 km².

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), approuvé en mars 2020, définit les grandes orientations et les objectifs du territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Formes d'accompagnement

Tout d'abord, le syndicat mixte du SCoT du Grand Nevers accompagne ses intercommunalités membres et leurs communes pour l'intégration des objectifs du SCoT dans le cadre de l'élaboration ou de l'évolution de leurs documents d'urbanisme. Cet accompagnement se concrétise par un suivi, au fur et à mesure de la procédure, mais également par la mise à disposition d'informations sur la commune (« le porter à connaissance ») et de fiches pratiques en matière de planification et d'aménagement disponibles sur son site internet (fiches pratiques « élaborer son PLU en compatibilité avec le SCoT du Grand Nevers », « élaborer sa carte communale », etc.).

Par ailleurs, le syndicat mixte est amené à produire des outils de connaissance du territoire et de ses dynamiques. Il met ainsi à disposition des études (sur l'équipement des communes, le suivi de la consommation foncière, etc.) et tient plusieurs observatoires (observatoire des locaux

commerciaux de plus de 300 m², observatoire des logements). En lien avec ses partenaires et les acteurs concernés, le syndicat mixte peut accompagner les collectivités dans leurs projets. Par exemple, en matière de transition écologique, une étude a été réalisée en 2021 pour identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire du SCoT. En matière de développement économique, le Syndicat mixte a réalisé pour le compte des intercommunalités l'observatoire des zones d'activités économiques en 2023. En matière de préservation de l'environnement, il a également été associé à l'élaboration d'Atlas locaux de la biodiversité.

Modalités d'accompagnement

Accompagnement des intercommunalités et de leurs communes membres sur le territoire du syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale du Grand Nevers. Mise à disposition gratuite d'outils sur le site internet du syndicat mixte.

CONTACT



124 route de Marzy
58000 NEVERS



contact@scotgrandnevers.fr



03 86 61 81 60

Pour en savoir plus :
www.scotgrandnevers.fr

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER)



Thématiques



AGRICULTURE
ALIMENTATION



AMÉNAGEMENT
URBANISME



FORÊT
BIODIVERSITÉ

Description de la structure

En notre qualité d'opérateur foncier sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances, l'État nous a dotées de quatre missions d'intérêt général : **dynamiser** l'agriculture et la forêt, **agir** en faveur de l'environnement, **accompagner** le développement local, **réguler** le marché foncier rural et assurer la transparence des prix.

Formes d'accompagnement

Présente sur tout le territoire régional, la Safer Bourgogne-Franche-Comté accompagne les collectivités territoriales, les intercommunalités et leurs établissements publics dans leurs démarches d'aménagement et de valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers, ruraux et périurbains :

- suivi des transactions foncières en temps réel avec Vigifoncier ;
- réalisation d'études et d'animation foncière ;
- démarches sur les biens sans maître ;
- négociations foncières pour des maîtrises d'emprises ;
- cartographie ;
- gestion locative ;
- prestation mesures compensations environnementales.

Exemples d'interventions

Le Morvan connaît une situation de déprise agricole, couplée à un essoufflement des systèmes de production largement dominés par l'élevage bovin allaitant. À cela s'ajoute aujourd'hui l'impact du changement climatique qui induit notamment des tensions sur la ressource en eau. La Safer BFC participe depuis plusieurs années à un **dispositif d'expérimentation partenarial (Bibracte EPCC, PNR du Morvan, commune de Glux-en-Glenne, DREAL BFC) sur un secteur de clairière agricole à forts enjeux paysagers**. Plusieurs outils sont mobilisés dans cette démarche : veille foncière, étude et animation foncière, procédure sur les biens sans maître. Ces travaux, toujours en cours, ont notamment permis d'accompagner une installation agricole en élevage ovin.



Modalités d'accompagnement

Vous souhaitez développer l'activité agricole sur votre commune, favoriser les emplois, les services, concilier les nouveaux habitants et la sobriété foncière protéger la biodiversité, l'eau, les paysages et le cadre de vie, connaître et suivre l'évolution de votre territoire, anticiper pour aménager durablement votre territoire. Contactez la Safer !

CONTACT



6, rue Ravelin
58000 NEVERS
9 h - 16 h



Jean-Luc LEROY, directeur départemental de la Nièvre
jl.eroy@saferbfc.com



03 86 21 07 43

NUMÉRIQUE ET INNOVATION

Thématiques



NUMÉRIQUE



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



SOLIDARITÉ

Description de la structure

Nièvre Numérique est un établissement public **en charge de l'aménagement numérique du département de la Nièvre**. Il regroupe le Conseil départemental de la Nièvre, Nevers Agglomération et l'ensemble des communautés de communes nivernaises.

La structure assure **le déploiement de la fibre optique** aussi bien du point de vue technique que financier et juridique. L'ensemble des Nivernais étant maintenant raccordés à la fibre, Nièvre Numérique s'oriente vers le déploiement d'un réseau de collecte d'objets connectés (IOT) pour **une gestion plus efficiente des services publics par la donnée**. Ce réseau apportera des services concrets, immédiats et rentables pour répondre aux enjeux de la sobriété énergétique, de la résilience climatique, du développement durable, de la gestion de l'eau, des déchets, etc. L'ensemble des usages permettra de positionner la Nièvre en tant que **Territoire connecté et durable**.

Depuis 12 ans, Nièvre Numérique a choisi de saisir les opportunités offertes par la **coopération européenne** pour accompagner la transformation numérique du territoire. Trois projets sont en cours: développer l'intelligence artificielle dans les services publics (ENAIBLER), favoriser la participation des citoyens par des outils numériques (CIVITEC), accompagner la structuration et la mobilisation des filières de réemploi dans le domaine des équipements informatiques (E6).

Formes d'accompagnement

Connexion internet : éligibilité, raccordement, conseils pour le choix des opérateurs et des services.

Territoires connectés et durables : accompagnement des acteurs publics qui cherchent à conjuguer développement territorial, bien-être du citoyen et préservation des ressources naturelles à l'aide du numérique.

Accès aux financements européens : les programmes Interreg, Erasmus+, Life+, Horizon Europe, Creative Europe, Fonds Asile - Migration - Intégration, Programme Droits - Égalité - Citoyenneté, Fonds de Solidarité de l'UE, etc. sont autant d'opportunités pour les acteurs du territoire que Nièvre Numérique peut accompagner en mettant à la disposition des opérateurs publics et privés une ingénierie adaptée en fonction du niveau de maturité du porteur de projet.

Modalités d'accompagnement

Ouvert à toutes les collectivités nivernaises. Sur mesure en fonction des accompagnements.

CONTACT



7 avenue Marceau
58000 NEVERS



contact@nievrenumerique.fr



Demande fibre : 09 71 00 75 95
Demande administrative :
03 86 61 82 50

Pour en savoir plus :

www.nievrenumerique.com

NIÈVRE MÉDIATION NUMÉRIQUE

Thématiques



NUMÉRIQUE



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



SOLIDARITÉ



ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Description de la structure

Nièvre Médiation numérique regroupe les deux acteurs nivernais que sont le service Accompagnement au numérique du Conseil départemental et la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan.

Ce dispositif a été créé pour aider chacun des habitants et chacune des structures publiques ou privées du territoire à réussir sa transition numérique.

Il dispose d'une expertise que vous pouvez solliciter gratuitement et il constitue un centre de ressources en archipel sur les enjeux numériques.

Il accompagne les collectivités sur les sujets de développement, ainsi que les entreprises, dans leur digitalisation et globalement tous les acteurs, particuliers y compris, sur la protection des données, la cybersécurité et la transition numérique.

Formes d'accompagnement

Les médiateurs de Nièvre Médiation numérique peuvent accompagner les collectivités du territoire sur tout type de projet relevant du numérique, qu'il soit en lien avec les usages, la formation, l'aménagement d'espaces, ou l'expérimentation d'outils.

Ainsi, ils peuvent accompagner:

- les collectivités dans l'élaboration d'une stratégie numérique sur leur territoire et/ou au sein de leur organisation ;
- des projets spécifiques en lien avec le numérique (mise en place d'outils touristiques numériques, réflexion sur un projet de fab-lab, actions pour des territoires intelligents et durables, etc.) ;
- les usages et la formation des agents et des élus à certains outils ;
- sur le volet de la protection et de la gestion des données (délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), cybersécurité, données ouvertes et leur valorisation, etc.) ;
- à l'expérimentation de technologies émergentes, comme l'intelligence artificielle ;
- la visibilité numérique de votre collectivité (communication, site internet et sa gestion, etc.) ;

- la structuration et l'autonomisation des clubs numériques sur tout le territoire départemental couvert ;
- les élus, agents et le grand public au numérique responsable et au reconditionnement du matériel informatique ;
- les personnes en situation de handicap sur leur accès aux outils et usages numériques

Exemples d'accompagnement


La commune de Saint-Laurent-l'Abbaye a été aidée par le service Accompagnement au numérique du Conseil départemental pour développer sa communication sur les réseaux sociaux avec ses habitants et plus globalement pour renforcer sa visibilité.


La commune de Lormes expérimente actuellement l'outil DelibIA avec l'accompagnement de la Mission numérique, pour en évaluer la plus-value et définir de futurs usages au sein des collectivités publiques.

Modalités d'accompagnement

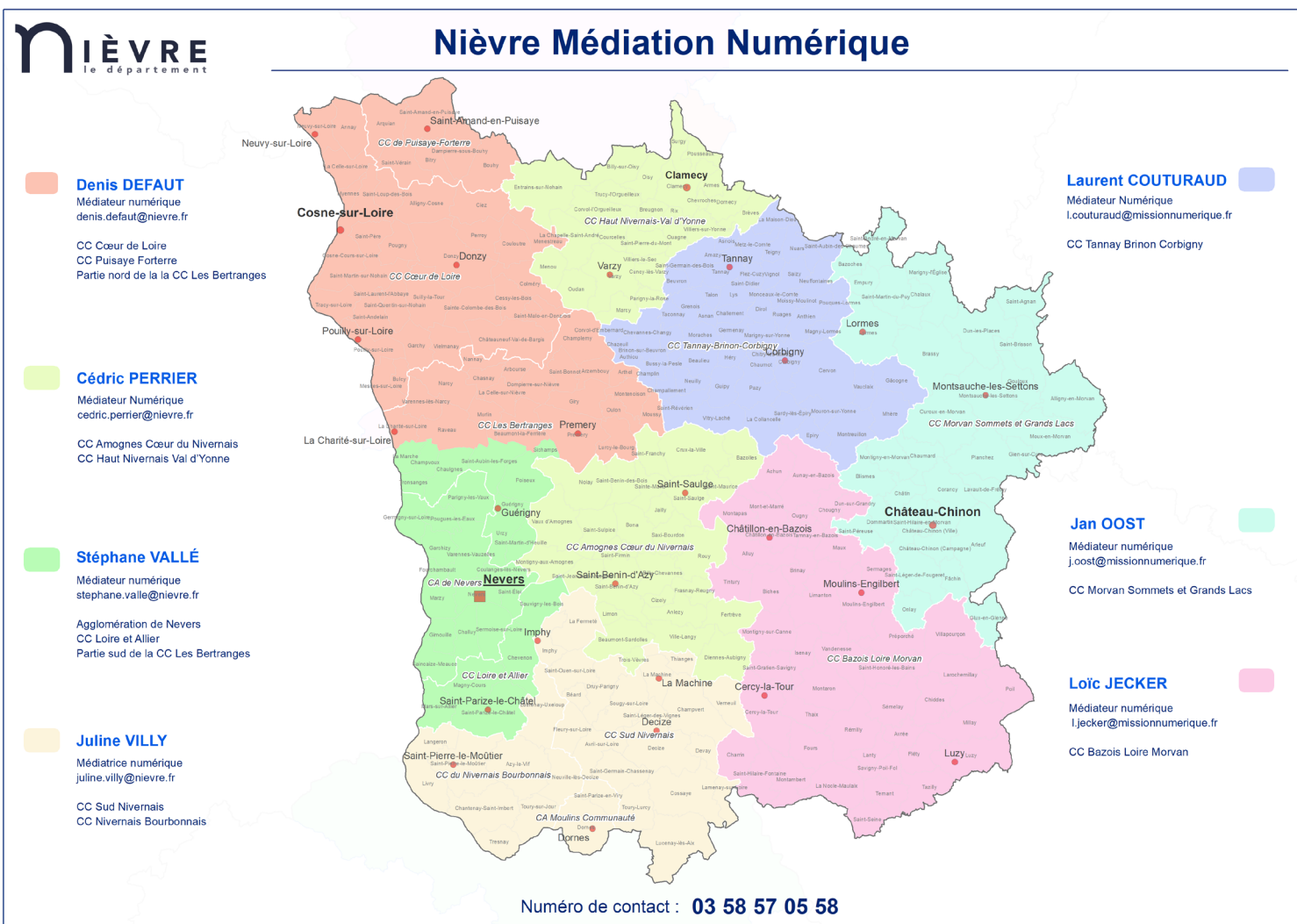
Accompagnements gratuits, ouverts aux entreprises, entités publiques ou privées et aux particuliers sur la totalité du territoire départemental.

CONTACT

 mediation-numerique@nievre.fr

 03 58 57 05 58

Pour en savoir plus et trouver vos contacts locaux :
mediation-numerique.nievre.fr



CONTACTS



Pascal BERNARD

Territoire d'intervention : département
 Chef du service accompagnement au numérique
 pascal.bernard@nievre.fr

Rémy HUOT

Territoire d'intervention : département
 Chef de projet innovation et numérique responsable
 remy.huot@nievre.fr

Gilles GUESSET

Territoire d'intervention : département
 Chef de projet inclusion et médiation numérique
 gilles.guesset@nievre.fr

Caroline CONSTANT

Territoire d'intervention : département
 Responsable administration et technique
 caroline.constant@nievre.fr

Patrick MARMION

Territoire d'intervention : Pays Nivernais Morvan
 Directeur de la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan
 patrick.marmion@missionnumerique.fr

**PATRIMOINE,
CULTURE, TOURISME**

Thématiques



TOURISME



ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE

Description de la structure

Nièvre Attractive a pour vocation de **promouvoir la destination Nièvre** auprès du grand public, d'**inciter à l'installation** de nouvelles populations et d'**accompagner les acteurs locaux publics et privés du tourisme**. Elle réalise ces missions au profit des acteurs publics et privés du tourisme en apportant de l'**ingénierie de projet** grâce à son expertise, en portant des **actions de marketing et de communication** ainsi qu'en assurant **des missions d'animation de réseau**.

Formes d'accompagnement

Nièvre Attractive peut accompagner les collectivités et acteurs publics dans tout type de projet de développement ou d'aménagement touristique, **en apportant son expertise et ses conseils**.

Sur le volet de l'hébergement touristique plus particulièrement, Nièvre Attractive peut accompagner les collectivités.

Elle peut ainsi **appuyer les acteurs publics et privés du tourisme sur le développement de leur offre d'hébergement touristique**, par exemple pour transformer un bâtiment propriété de la commune en gîte communal, ou d'autres projets similaires. L'agence propose dans ce cadre un accompagnement pour construire le produit, un accompagnement juridique, financier et un appui à la promotion et à la commercialisation.

S'agissant de l'offre déjà existante, Nièvre Attractive **peut accompagner sa qualification**, en favorisant le classement ou l'atteinte des critères de labels pertinents au regard des besoins du territoire.

L'agence assure également la mise en œuvre du **Plan départemental de collecte de la taxe de séjour** : elle met à disposition son outil de collecte et anime le réseau des régisseurs nivernais. Elle **met par ailleurs à disposition gratuitement la plateforme Declaloc.fr**, visant à dématérialiser la gestion des CERFA de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes de la commune.

Sur le volet de l'**attractivité résidentielle**, Nièvre Attractive peut assurer **un accompagnement à l'installation et au suivi des nouveaux habitants** aux côtés des intercommunalités ou communes qui le solliciteraient. Elle constitue une porte d'entrée pour orienter vers les interlocuteurs pertinents, en fonction des profils.

Nièvre Attractive propose des outils de promotion accessibles à tous, un centre de ressources avec un certain nombre de fiches-conseils, ainsi qu'une médiathèque ouverte aux acteurs du territoire.

Modalités d'accompagnement

Ces accompagnements sur mesure et sur devis requièrent au moins un interlocuteur politique et un interlocuteur technique, afin de formaliser une convention encadrant la mission.

Accompagnement ouvert aux communes, EPCI, office de tourisme, ou autre acteur public et privé acteur du tourisme sur le territoire.

CONTACT



3 rue du Sort
58000 NEVERS



info@nievre-attractive.com



03 86 36 39 80

Pour en savoir plus :
nievre-attractive.com

Thématiques



CULTURE

Description de la structure

RESO Nièvre est un établissement public de coopération culturelle œuvrant à **l'accessibilité de la culture sur le territoire nivernais par le soutien au développement des pratiques ainsi qu'à l'éducation artistique et culturelle.**

Les collectivités membres missionnent RESO Nièvre pour **développer et structurer l'enseignement et les pratiques artistiques en musique, danse et théâtre.**

RESO Nièvre assure ce rôle par plusieurs actions : en permettant la mutualisation de personnel, l'accompagnement du développement des compétences des agents par un plan de formation, l'accompagnement de la pratique amateur, ou encore en assurant le pilotage et l'animation du réseau départemental d'établissements et sites d'éducation, d'enseignement et de pratiques artistiques.

RESO Nièvre dispose également d'une **connaissance fine des acteurs culturels du territoire**, étant présent sur une grande partie du département, et constitue une **porte d'entrée sur les enjeux culturels et artistiques qui peuvent mobiliser les collectivités.**

Formes d'accompagnement

RESO Nièvre peut accompagner les collectivités membres dans la **définition et la mise en œuvre de leurs projets culturels et artistiques sur leur territoire.**

RESO Nièvre peut par exemple accompagner des collectivités dans la **structuration de leur politique culturelle**, en apportant son expertise et son regard dans les travaux de réflexion.

RESO Nièvre peut également apporter son expertise sur **les établissements d'enseignement** de la musique, la danse et/ou le théâtre (conseils


de 1^{er} niveau sur le projet d'établissement, la structuration administrative, la disposition des locaux, etc.) ou encore accompagner **la mise en place de projets d'éducation artistique et culturelle.**

RESO Nièvre peut par ailleurs aider à **penser des événements comme des festivals**, en contribuant à la construction des orientations des projets et/ou en facilitant le lien avec les acteurs culturels du territoire à même de contribuer à ces animations culturelles.


Modalités d'accompagnement

Accompagnement gratuit et ouvert à l'ensemble des collectivités de la Nièvre.

CONTACT

 8 rue des Places
58000 NEVERS

 contact@reso58.fr

 03 86 93 98 45

SYNDICAT MIXTE D'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DU CANAL DU NIVERNAIS



Thématiques



TOURISME



AMÉNAGEMENT

Description de la structure

Le syndicat mixte **élabore et pilote la stratégie de développement du bassin touristique du canal du Nivernais, de Decize-Saint-Léger-des-Vignes à Auxerre.**

Il accompagne ses membres statutaires (Conseil départemental de la Nièvre et les communautés de communes) à la **mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie** au travers d'un plan de développement.

Formes d'accompagnement

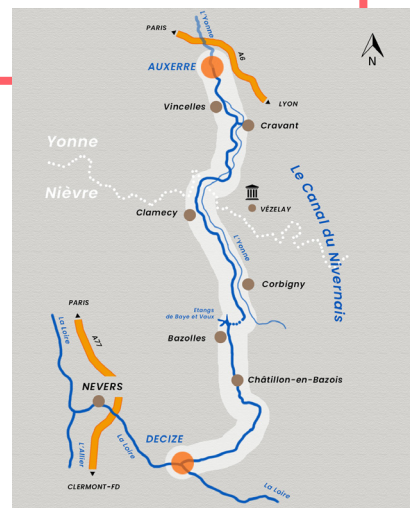
Le syndicat mixte **intervient à la demande, au vu des projets inscrits dans la stratégie et dans le plan de développement.**

Il **joue le rôle d'interface entre les différents partenaires territoriaux, publics et privés impliqués dans le développement touristique du linéaire**, avec un rôle de **facilitateur** du point de vue technique et financier. Il accompagne par ailleurs toutes démarches privées favorisant le développement de services aux usagers du bassin touristique.

Il mène de plus **une veille quant aux nouvelles attentes des usagers du bassin touristique**, qu'ils soient en bateau, à vélo, en camping-car.

Exemples d'intervention

Le syndicat mixte accompagne la Communauté de communes du Haut Nivernais-Val d'Yonne pour permettre la consolidation du quai des plaisanciers au port des Jeux à Clamecy, et ainsi y développer à terme des services de qualité pour les usagers de la voie d'eau.



Modalités d'accompagnement

Les collectivités locales du bassin touristique peuvent bénéficier de l'accompagnement du syndicat.

CONTACT

5 rue du Moulin
58110 CHÂTILLON-EN-BAZOIS

✉ syndicat.canal@wanadoo.fr

☎ 03 86 84 05 66

Thématiques



CULTURE



PATRIMOINE



SOLIDARITÉ



NUMÉRIQUE

Description de la structure

Les Archives départementales, dont les missions relèvent du Code du patrimoine, sont sous double tutelle du président du Conseil départemental ainsi que du préfet et du ministère de la Culture.

Elles assurent la collecte, le classement, la conservation et la communication au public des archives publiques produites sur le territoire du département, et dont l'intérêt historique justifie la conservation définitive. Elles assurent également un rôle de conseil aux collectivités sur ces sujets.

Le directeur des Archives départementales assure en outre le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques.

Formes d'accompagnement

Les Archives départementales assurent des missions de conseil sur le traitement, la conservation et l'élimination des archives auprès des collectivités, notamment des communes rurales du territoire.

Conservation des archives

→ Les communes de moins de 2 000 habitants ont une obligation de dépôt de leurs archives aux Archives départementales. Des visites sont organisées régulièrement pour rencontrer les communes et assurer la collecte de ces archives.

→ Pour les communes de plus de 2 000 habitants, les Archives départementales peuvent proposer une mise en dépôt, selon des modalités à définir avec les collectivités volontaires.

Traitement, conservation et élimination des archives

Les équipes des Archives départementales peuvent apporter des conseils aux collectivités conservant leurs archives, que ce soit sur l'aménagement des locaux, les conditions matérielles de conservation (température,

hygrométrie, lumière) ou encore sur la durée de conservation en fonction des typologies d'archives.

Valorisation et exploitation des archives


Les Archives départementales peuvent également apporter leur appui sur la valorisation, en mettant en valeur dans ses expositions certaines archives, ou encore en apportant son appui pour l'organisation d'expositions hors-les-murs sur le territoire.


Les Archives départementales répondent par ailleurs aux demandes de recherches formulées par les collectivités, par exemple pour identifier les propriétaires de certains biens vacants ou sans maître, sur les chemins ruraux, etc.


Modalités d'accompagnement

Accompagnement ouvert à toutes les collectivités nivernaises.

CONTACT

 1 rue Charles-Roy
58000 Nevers

 archives@nievre.fr

 03 86 60 68 30

Pour en savoir plus :
archives.nievre.fr

CAMOSINE (CAISSE POUR LES MONUMENTS ET LES SITES DE LA NIÈVRE)



Thématiques



CULTURE



PATRIMOINE



TOURISME

Camosine

Au service du patrimoine nivernais

Description de la structure

La Camosine (Caisse pour les monuments et les sites de la Nièvre) est une association créée en 1971 et reconnue d'utilité publique en 1977. Elle contribue depuis plus de 50 ans à **la connaissance, la restauration, la valorisation et l'animation du patrimoine nivernais**. L'association compte aujourd'hui 1 400 membres, et 75 % des communes de la Nièvre y adhèrent.

La Camosine contribue à faire connaître le patrimoine, en publiant *Les Annales des pays nivernais*, revue quadrimestrielle sur le patrimoine culturel nivernais, adressée à chaque adhérent et disponible dans les librairies de la Nièvre. Elle édite également des livres, des brochures et organise des conférences, des visites de sites et monuments dans la Nièvre, ainsi que des sorties et des voyages culturels en France et en Europe.

Formes d'accompagnement

Dans son rôle de **conseil**, la Camosine fournit des avis sur certaines orientations envisagées dans les projets pour accompagner les élus dans leurs choix. Elle joue également un rôle de **mise en relation avec son réseau des acteurs du patrimoine, plus particulièrement son réseau de restaurateurs et de partenaires financeurs**. Elle dispose par exemple d'une convention avec la Fondation du patrimoine, pour amplifier l'appui aux projets des communes.

La Camosine finance les collectivités adhérentes pour tous leurs **projets de restauration du patrimoine**, dans toute sa diversité : églises et chapelles, moulins et lavoirs, croix de chemin, sites patrimoniaux, industriels, naturels, etc.

Le financement apporté par la Camosine est issu de la mutualisation des adhésions des communes. Il est abondé par la Camosine, notamment pour la réalisation des études préalables à la restauration.

Par ailleurs, la Camosine peut proposer **des accompagnements sur des actions de valorisation, de transmission, de médiation culturelle autour de ce patrimoine restauré**, auprès de scolaires notamment ou des habitants plus largement. Elle est également partenaire de l'association Tremplin Homme et Patrimoine, qui accompagne les personnes marginalisées ou rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle, en s'appuyant sur des projets d'étude, de restauration et de mise en valeur du patrimoine.

Exemples d'intervention

En 2023, la Camosine a soutenu 24 projets pour un montant de 38 000 € : lavoir et église de Bethléem, à Clamecy, croix de chemin à Anthien, église de Saint-André-en-Morvan, etc.

En 2023, plus de 140 écoliers ont pu bénéficier d'ateliers de découverte du patrimoine nivernais, comme les classes élémentaires de Garchy, Devay, Montreuillon, et les collégiens de Decize. Notre médiatrice se déplace dans les classes. Le sujet est choisi en fonction du chantier de restauration qui est en cours : le cours d'eau, l'église romane, le passé industriel. Ces ateliers sont proposés gratuitement aux communes adhérentes.

Modalités d'accompagnement

Le principe fondateur de l'action de la Camosine est celui de la **solidarité territoriale**. La Camosine agit comme une « **mutuelle du patrimoine** » au service du patrimoine nivernais, dans sa diversité. Son activité est rendue possible par les contributions annuelles des adhérents, qui deviennent ainsi destinataires des publications et permettent surtout à toute commune ou association membre du réseau d'adhérents, quand le besoin se présente, de solliciter la Camosine pour examiner son projet. Pour connaître les tarifs d'adhésion, rendez-vous sur le site de la Camosine.

CONTACT



8 rue des Places
58000 NEVERS



contact@camosine.fr



03 86 36 13 23

Pour en savoir plus :

www.camosine.fr

Thématiques



FONDATION



DU
PATRIMOINE

Description de la structure

La Fondation du patrimoine accompagne les collectivités et les associations propriétaires de patrimoine pour la réussite et le financement de leurs projets de sauvegarde et de valorisation.

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine est privée et reconnue d'utilité publique. Elle accompagne chaque année plus de 2 000 projets de toute nature en participant ainsi à la vie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire : projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti (lavoirs, musées, fontaines, moulins, lieux de culte), de patrimoine mobilier (livres, meubles, statues), de patrimoine naturel (parcs et jardins, paysages), etc.

Formes d'accompagnement

Avec les dons, les mécénats, les aides fiscales, les subventions des collectivités, les jeux Mission Patrimoine portés par Stéphane Bern et FDJ et les aides, la Fondation apporte son ingénierie pour aider les porteurs de projets publics à financer leurs initiatives. Mode d'action privilégié de la Fondation depuis 2002, la collecte de dons permet de compléter les tours de table de financement des projets.

Grâce notamment à ses 11 bénévoles dans la Nièvre, la Fondation du patrimoine peut également fournir un appui technique sur certains projets (bâti rural par exemple), formuler des avis sur certains éléments techniques des devis au regard des exigences patrimoniales, ou encore faciliter le lien avec les partenaires pertinents (UDAP, ABF, Camosine, etc.). La Fondation du patrimoine dispose par exemple d'une convention spécifique avec la Camosine pour accompagner au mieux les projets nivernais.

Modalités d'accompagnement

Accompagnement gratuit ouvert à toutes les collectivités nivernaises.

CONTACT



88 rue Jean-Jacques-
Rousseau
21051 DIJON

Bureau de Dijon

Marie-Liesse Dupoyet
bfcdijon@fondation-patrimoine.org
03 80 43 97 19

Délégué départemental de la Nièvre :

Pierre Boussard,
pierre.boussard@fondation-patrimoine.org
06 84 35 33 85

OFFICES DE TOURISME



Thématiques



TOURISME



ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE

Description de la structure

Les offices de tourisme, pour certains multi-sites, relèvent des compétences intercommunales depuis janvier 2017. Ils sont au nombre de 11 sur le territoire nivernais : office de tourisme Bourgogne-Cœur de Loire, office de tourisme Cœur de Nièvre, office de tourisme Haut Nivernais-Val d'Yonne, office de tourisme La Charité les Bertranges Val de Nièvrès, office de tourisme Morvan Sommets et Grands lacs, office de tourisme Puisaye-Forterre, office de tourisme Rives du Morvan, office de tourisme Saint-Pierre Magny-Cours, office de tourisme Sud-Nivernais et office de tourisme Tannay-Brinon-Corbigny.

Ils ont en charge l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de leur territoire.

Formes d'accompagnement

En lien avec leurs partenaires, notamment l'agence Nièvre Attractive, les offices de tourisme ont pour missions d'assurer la coordination des acteurs locaux du tourisme, de structurer et d'animer l'offre de services touristique locale.

À ce titre, ils peuvent accompagner les collectivités et plus largement les porteurs de projet (associations, gestionnaires de site ou d'activité, producteurs, etc.) en leur proposant, selon le territoire, des guides, brochures, visites, informations pratiques ou juridiques dans le domaine de la promotion touristique.

Modalités d'accompagnement

Les collectivités et porteurs de projet peuvent solliciter les offices de tourisme de leur territoire en fonction des offres d'accompagnement proposées par chacune des structures.

CONTACT

Office de tourisme Bourgogne-Cœur de Loire
03 86 28 11 85
accueil@bourgogne-coeurdeloire.fr

Office de tourisme Morvan Sommets et Grands lacs
03 86 22 82 74
tourisme@ccmorvan.fr

Office de tourisme Saint-Pierre Magny-Cours
03 86 37 21 25
ot.stpierre-magnycours@orange.fr

Office de tourisme La Charité-sur-Loire, Bertranges, Val de Nièvrès
03 86 70 15 06

Office de tourisme intercommunal de Nevers et de sa région
03 86 68 46 00
contact@nevers-tourisme.com

Office de tourisme Sud-Nivernais
03 86 25 27 23
tourisme.decize@ccsn.fr

Office de tourisme Clamecy Haut Nivernais
03 86 27 02 51
accueil@clamecyhautnivernais-tourisme.fr

Office de tourisme de Puisaye-Forterre
03 86 74 10 07

Office de tourisme Tannay-Brinon-Corbigny
09 82 56 94 98
tourisme@cctbc.fr

Office de tourisme Cœur de Nièvre
03 86 58 25 74
ot.coeurdenievre@gmail.com

Office de tourisme Rives du Morvan
03 86 30 43 10
tourisme@rivesdumorvan.fr

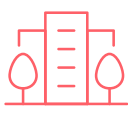
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA NIÈVRE (UDAP 58)



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Thématiques



AMÉNAGEMENT
URBANISME
PLANIFICATION



FORÊT
BIODIVERSITÉ



CULTURE



PATRIMOINE

Description de la structure

L'UDAP assure un service d'intérêt général de conseil et d'expertise par une proximité et une présence de terrain. Elle est chargée notamment d'émettre des avis du point de vue architectural et urbain sur les demandes d'autorisation de travaux. Elle participe à de nombreuses commissions chargées de veiller à la préservation du patrimoine monumental ou ordinaire et des paysages emblématiques, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Formes d'accompagnement

L'UDAP conseille, oriente les politiques d'aménagement du territoire et prend part à l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle participe à la mise en œuvre des politiques de promotion de la qualité architecturale, à la création et à la gestion des espaces protégés au titre des Codes du patrimoine et de l'environnement.

Le service participe particulièrement aux politiques de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine en veillant à la qualité des interventions sur les monuments historiques et leurs abords.

Exemples d'interventions

En 2020, le maire d'une commune rurale a saisi le service, suite à la remise d'une étude d'architecte proposant la **restauration de l'église du village**, non protégée, pour un montant de 1 260 000 €. La visite de l'architecte des Bâtiments de France a permis de constater que l'état de l'édifice ne nécessitait pas une opération aussi importante, et d'orienter ensuite l' élu vers une intervention nécessaire beaucoup moins onéreuse.



Modalités d'accompagnement

Tout porteur de projet peut solliciter le service, par téléphone ou de préférence par courriel, en vue d'être conseillé sur les travaux à venir. Le service peut également être saisi à l'occasion d'une des permanences : Nevers Agglomération, La Charité-sur-Loire, Cosne-sur-Loire, Clamecy. Le projet peut être localisé en espace protégé (abord de monument historique, site patrimonial remarquable, site classé ou inscrit) ou en tout point du territoire nivernais. Il peut également concerner un monument historique.

CONTACT



Tour Saint-Trohé
23 rue Antony-Duvivier
58000 NEVERS
9 h - 12 h / 14 h - 17 h du lundi au vendredi
(16 h le vendredi)



udap58@culture.gouv.fr



03 86 71 93 90

accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

GESTION DES RISQUES

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DE LA NIÈVRE



Thématiques



PRÉVENTION, PROTECTION, LUTTE CONTRE LES INCENDIES



PROTECTION, LUTTE CONTRE LES AUTRES ACCIDENTS, SINISTRES, CATASTROPHES



ÉVALUATION, PRÉVENTION RISQUES TECHNOLOGIQUES OU NATURELS



PRÉVENTION ET ÉVALUATION RISQUES DE SÉCURITÉ CIVILE



PRÉPARATION MESURES DE SAUVEGARDE, ORGANISATION MOYENS DE SECOURS



PROTECTION PERSONNES, ANIMAUX, BIENS ET ENVIRONNEMENT



SECOURS ET SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES AINSI QUE LEUR ÉVACUATION

Description de la structure

Le SDIS est régi par le Code général des collectivités territoriales. Son conseil d'administration (CASDIS) est présidé par le président du Conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du Conseil départemental. Le préfet y siège de droit.

Le SDIS est dirigé par un directeur départemental, assisté d'un directeur départemental adjoint. Il est structuré en sous-directions et groupements, et comprend un corps départemental de sapeurs-pompiers.

Chaque année, le SDIS traite environ 95 000 appels, générant 18 000 interventions et près de 27 000 sorties d'engins.

Il s'appuie sur 45 centres d'incendie et de secours, avec une ressource humaine composée d'environ de 1 100 sapeurs-pompiers volontaires (SPV), 170 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et 50 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS).

Formes d'accompagnement

Le SDIS peut donner des conseils en matière de :

- protection contre les risques d'incendie et de panique pour les établissements recevant du public (ERP).
- défense extérieure contre l'incendie (DECI) : besoins en eau en fonction des risques identifiés, règles d'implantation des points d'eau incendie, etc.

Modalités d'accompagnement

Ouvert à toutes les communes du département de la Nièvre.

CONTACT



1 rue du Colonel-Rimailho,
58640 Varennes-Vauzelles



sdis58@sdis58.fr

Prévention : prevention@sdis58.fr

Prévision : prevision@sdis58.fr



03 86 60 37 60

